

**COMMUNE D'OLLIOULES**  
**DEPARTEMENT DU VAR**  
**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019 à 18 heures  
Espace Pierre PUGET – Salle « Jean Moulin »  
2, Place Marius Trotobas

**ORDRE DU JOUR**

Numéro	Libellé	Rapporteur
<b>Adoption du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2019</b>		
<b>Marchés Publics</b>		
19/05/1.1	Marché de prestations intellectuelles sous forme d'appel d'offres ouvert pour le Grand Projet Urbain d'Ollioules	M. le Maire
<b>Urbanisme</b>		
D.I.A		
19/05/2.1	Acquisition d'une parcelle non bâtie rue Jean Jacques ROUSSEAU (parcelle CN 29)	G. AUDIGIER
19/05/2.2	Acquisition d'un appartement sis 6, rue de la Tour (parcelle CN 317)	G. AUDIGIER
19/05/2.3	Travaux de restructuration et extension d'un bâtiment d'habitation existant et construction d'un local de stockage du matériel	M. le Maire
<b>Finances</b>		
19/05/3.1	Attributions de subventions aux associations exceptionnelles et diverses	C. DEL NERO
19/05/3.2.a	Attributions de subventions aux associations culturelles, socio-culturelles et festives	D. RIGHI
19/05/3.2.b	Attributions de subventions aux associations culturelles et socio-culturelles	M. MACIA
19/05/3.3	Budget principal : approbation du compte de gestion 2018	C. DEL NERO
19/05/3.4	Budget des caveaux : approbation du compte de gestion 2018	C. DEL NERO
19/05/3.5	Vote du compte administratif 2018 : budget principal	C. DEL NERO
19/05/3.6	Vote du compte administratif 2018 : budget des caveaux	C. DEL NERO
19/05/3.7	Budget principal : décision modificative n° 1 et affectation des résultats 2018 sur l'exercice 2019	C. DEL NERO
19/05/3.8	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : actualisation tarifaire pour 2020	C. DEL NERO
<b>Administration Générale</b>		
Décisions L 2122-22		
19/05/4.1	Création de deux logements locatifs sociaux sis 3 rue Ernest Renan	N. BERNARDINI
19/05/4.2	Création de 2 logements locatifs sociaux sis 12 avenue Anatole France	N. BERNARDINI
19/05/4.3	Création d'un logement locatif social sis 12 chemin de Geffrier	N. BERNARDINI
19/05/4.4	Demande de subvention au Conseil Régional PACA au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2019 (FRAT) pour la « Création du musée de la fleur et aménagement d'un jardin floral sis immeuble MOUTTE »	M. le Maire
19/05/4.5	Demande de subvention à la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » au titre du fonds de concours 2019 pour l'« Extension de l'école Simone VEIL »	M. le Maire

19/05/4.6	Demande de subvention exceptionnelle à la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » au titre du fonds de concours pour l'« Aménagement du jardin public Raoul SILVESTRO »	M. le Maire
19/05/4.7	Demande de subvention au Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 concernant la « Réhabilitation de l'immeuble sis 42 rue Nationale pour la création d'un commerce et de 3 logements meublés »	M. le Maire
19/05/4.8	Demande de subvention au Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 pour l'« Aménagement du jardin public Raoul SILVESTRO »	M. le Maire
19/05/4.9	Demande de subvention au Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 pour la « Réhabilitation de la maison LAUTIER »	M. le Maire
19/05/4.10	Demande de subvention au Conseil Régional PACA pour le « Corso Fleuri 2019 »	M. le Maire
19/05/4.11	Demande de subvention pour la Fête de l'Olivier 2019 a. Conseil Départemental du Var b. Conseil Régional PACA	M. le Maire
19/05/4.12	Concerts de l'été et festival de théâtre : programmation 2019	M. MACIA

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/1.1**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	25	5	3

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Kateil LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

**VOTE :**

**UNANIMITE : OUI**

**POUR :**

**CONTRE(S) :**

**ABSTENTION(S) :**

**BLANC(S) :**

**OBJET : Marché de prestations intellectuelles sous forme d'appel d'offres ouvert pour le Grand Projet Urbain d'Ollioules**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un ambitieux programme de requalification urbaine a été initié au centre-ville d'Ollioules.

Ce programme dont le périmètre a été arrêté, intègre notamment les parkings Lemoyne et Malraux dans leur intégralité et prévoit la réalisation d'équipements publics et privés.

Considérant la nécessité de définir avec précision le contenu de ce programme, diverses études ont été commandées susceptibles d'évaluer l'opportunité, la faisabilité ou encore la viabilité économique de l'ambition affichée.

- ⇒ Etude CAUE
- ⇒ Etude de circulation AUDAT
- ⇒ Etude TANGRAM

complétées par des études de marchés pour :

- les cinémas par la Société HEXACOM
- la ludothèque-médiathèque par la Société PM Consultants.

Ces études ne sont pas définitivement achevées, le Cabinet TANGRAM devant produire une déclinaison technico-financière du projet défini.

Au regard des résultats des premières études engagées, la commune souhaite confirmer son projet de requalification urbaine en centre-ville sur le périmètre arrêté dont une copie demeure annexée à la présente délibération.

Il convient de préciser que le programme de requalification a pour objectif d'organiser et penser un quartier mixant le logement, le tertiaire, les commerces aux équipements publics culturels (cinéma, ludothèque- médiathèque, salles polyvalentes ...), le tout en conservant une capacité de stationnement de dimension suffisante et adaptée.

A cette fin, Monsieur le Maire entend confirmer à l'assemblée la volonté de la Ville de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour confier à un prestataire une mission de maîtrise d'ouvrage. Ce mandat qui relève d'un marché de prestations intellectuelles permettra à la Ville de confier la conduite des opérations envisagées pour une opération dont le coût global est estimé à 23 000 000 € HT.

Pour une parfaite efficacité, la procédure se déclinera en une tranche ferme et 2 tranches optionnelles telles qu'il suit :

- **TRANCHE FERME**

- Coordination et animation du programme
- Synthèse des éléments et études de programmation
- Définition du programme définitif
- Synthèse des procédures et autorisation à obtenir
- Etablissement d'un calendrier prévisionnel
- Etablissement d'un bilan financier prévisionnel
- Préparation et accompagnement pour la maîtrise totale du foncier

- **TRANCHE OPTIONNELLE 1 – Opération publique**

- Rédaction d'un programme technique et détaillé
- Etude préalable, choix des maîtres d'œuvre et définition des équipements publics
- Lancement des appels d'offres et consultations des entreprises
- Suivi en plan travaux
- Assistance à la communication

- **TRANCHE OPTIONNELLE 2 – Opération privée**

- Préparation et lancement d'un appel à projet
- Analyse des offres et attribution
- Organisation et aide juridique à la cession du foncier
- Suivi des travaux pour la conformité au cahier des charges
- Assistance à la communication

Monsieur le Maire explique encore que ce marché sera arrêté sur une période de 48 à 54 mois et que le prestataire retenu devra satisfaire à 3 obligations majeures que sont la compétence acquise en matière d'aménagement urbain, la compétence acquise en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la capacité financière pour mener à bien cette opération.

A ce stade de l'information, il est précisé que la commune souhaite associer à chaque étape de l'opération la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE au titre des compétences qui lui sont dorénavant dévolues tant en matière de voirie, stationnement ou d'habitat ... A cet effet, des réunions regroupant la Ville, la Métropole et le mandataire seront initiées sur la durée de l'opération.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme réunie le 13 mai 2019,

Considérant la volonté de la Ville d'initier un Grand Projet Urbain de requalification de son centre-ville,

Considérant qu'il convient pour aboutir de désigner un mandataire chargé de porter la maîtrise d'ouvrage,

Considérant qu'il convient de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert,

Considérant qu'il est nécessaire d'associer à ce projet la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE le recours à un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet urbain du centre-ville d'Ollioules.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour désigner un mandataire.
3. DIT que la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE sera associée à toutes les démarches engagées pour ce projet dans son champ de compétences.
4. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes subséquents liés à ce programme et notamment l'ensemble des déclarations et autorisations d'occupation du sol.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

ID : 083-218300903-20190520-DELIB112019-DE

**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/2.1**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

**VOTE :**

**UNANIMITE :** OUI

**POUR :**

**CONTRE(S) :**

**ABSTENTION(S) :**

**BLANC(S) :**

**OBJET : Acquisition d'une parcelle non bâtie rue Jean-Jacques Rousseau (parcelle CN 29)**

Madame Ginette AUDIGIER, adjointe au Maire informe l'assemblée que la Ville a proposé aux conjoints Hollecker d'acheter leur parcelle, située rue Jean-Jacques Rousseau, cadastrée CN 29, d'une superficie de 666m<sup>2</sup>.

Il s'agit un terrain en légère pente, accessible par deux chemins piétonniers, la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Mouriès et par une voie ouverte à la circulation automobile, la Traverse du Lançon. Ce terrain supporte un puits et quelques arbres dont un reconnu comme élément remarquable. Les murs d'enceinte sont également identifiés au PLU comme des éléments remarquables du patrimoine.

Après approbation de la révision allégée du plan local d'urbanisme, il sera concerné par un emplacement réservé pour la réalisation d'un parc public.

La Ville a proposé aux consorts Hollecker d'acquérir ce bien au prix de 250 000 €. Ceux-ci ont accepté cette proposition.

Au regard de l'intérêt que représente cette acquisition pour la Ville, il est proposé au Conseil d'accepter cette acquisition.

L'ASSEMBLEE,

Vu le code général des collectivités territoriales

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE l'acquisition de la parcelle située rue Jean-Jacques Rousseau, cadastrée CN 29 au prix de 250 000 €.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités qui s'avèrent utiles et à signer l'acte authentique.
3. DIT que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/2.2**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Acquisition d'un appartement sis 6 rue de la Tour (parcelle CN 317)**

Madame Ginette AUDIGIER, adjointe au Maire informe l'assemblée que Madame MURGUE, propriétaire d'un appartement situé 6 rue de la Tour a proposé à la ville de procéder à son acquisition.

Il est situé dans un immeuble qui fait actuellement l'objet de la réalisation d'un musée dédié à la tradition agricole et horticole. Il pourra à ce titre être inclus dans le projet.

Cet appartement d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> est composé d'un séjour avec cuisine, d'une chambre, d'une salle d'eau et d'une pièce borgne.

Le prix d'acquisition proposé à la ville est de 125 000 €.

La direction générale des finances publiques n'a pas donné d'évaluation pour ce bien, le prix étant inférieur à 180 000 € HT.

Au regard de l'intérêt que représente cette acquisition pour la Ville, il est proposé au Conseil d'accepter cette acquisition.

L'ASSEMBLEE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE l'acquisition de l'appartement sis 6 rue de la Tour, parcelle cadastrée CN 317 au prix de 125 000 €.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités qui s'avèrent utiles et à signer l'acte authentique.
3. DIT que les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/2.3**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---------------------------	--------------------------

**OBJET : Travaux de restructuration et extension d'un bâtiment d'habitation existant et construction d'un local de stockage du matériel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville souhaite réaliser des travaux dans la propriété communale située 2225 Route de Sanary (BA 85).

Il s'agit d'un terrain d'une contenance de 32.404m<sup>2</sup>, situé proximité immédiate du marché agricole. Il accueille une petite maison d'habitation de 51,40m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Ce terrain est classé en zone agricole (A) au PLU, il est également concerné par la zone rouge (R3) du plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Dans le cadre de sa politique de reconquête agricole, la Ville souhaite donner à ferme l'exploitation de ce terrain.

Or, la maisonnette actuelle est à la fois trop vétuste et trop petite pour accueillir décentement un agriculteur. D'autre part, il n'y a aucun lieu de stockage du matériel agricole.

En conséquence, le projet présenté envisage une rénovation, une extension de la maison (de 13,60m<sup>2</sup> de plancher) et la construction d'une annexe de stockage.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la Ville, le permis de construire nécessaire à la réalisation de ces travaux et le bail à ferme à conclure avec l'agriculteur qui sera retenu pour l'exploitation de ce terrain.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. AUTORISE Monsieur le Maire à déposer au nom et pour le compte de la commune la demande de permis de construire nécessaire à la réalisation de ces travaux.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail à ferme avec l'agriculteur qui sera retenu pour l'exploitation de ce terrain.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/3.1**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI\*, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

\* Monsieur Jean-Louis PIERACCINI sort de la salle et ne participe pas au vote

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Attributions de subventions exceptionnelles et diverses aux associations**

Madame Christine DEL NERO, conseillère municipale informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur diverses attributions de subventions exceptionnelles et diverses aux associations.

• **Subventions exceptionnelles & diverses – 025/6574**

- Photo club Diaphragme & Lumière 500,00 €  
Commission Festivités Associations du 23.04.2019
- Association VEGA 3 200,00 €  
Opération « Raconte-moi l'Exploration Spatiale 2019 »
- Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) 5 111,00 €
- Boule Bombée Ollioulaise 400,00 €  
Concours de Pétanque du conseil municipal
- Fondation du Patrimoine 5 000,00 €  
Solidarité pour la restauration de Notre Dame de Paris

• **Subventions socio-éducatives – 20/6574**

- Lycée LANGEVIN	270,00 €
Séjour à Valence – 9 élèves ollioulais	
- Subvention à l'IFAPE (901/6574)	4 144,00 €
Subvention annuelle 2019 (0,30 x 13 813 hab.)	
- Ecole Simone VEIL (025/6574)	1 500,00 €
Parcours culturel à Paris 4 & 5 juillet 2019	

• **Subventions aux C.I.L – 8223/6574**

- C.I.L de Faveyrolles	39,80 €
Acquisition d'un broyeur électrique	
- C.I.L Est ollioulais	2 562,00 €
Portail automatique ASL Haut du Roustidou	
- C.I.L Est ollioulais	1 883,00 €
Voirie Colline St Laze	

• **Subventions aux associations Corso Fleuri 2019 – 025/6574**

- Association Corps & Graphie	441,00 €
- Les Lys d'Ollioules	833,70 €
- C.I.L de la Gare	62,16 €
- Leï Flour	391,83 €
- Black Box Music Studio	119,25 €
- Association d Marché Agricole	672,00 €
- Ollioules d'Abord	1 035,00 €

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

APPROUVE les attributions de subventions énoncées ci-dessus.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/3.2.a**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**  
**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	25	5	3

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Attributions de subventions aux associations culturelles, socio-culturelles et festives**

Monsieur Dominique RIGHI, adjoint Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur diverses attributions de subventions culturelles, socio-culturelles et festives arbitrées en commission Festivités Associations réunie ce 23 avril 2019.

• **Subventions aux associations festives – 024/6574**

- Comité Officiel des Fêtes d'Ollioules 54 000 €
- Comité des Fêtes de Faveyrolles 2 500 €
- Comité des Fêtes de la Gare 7 000 €
- Comité des Fêtes d'Ollioules – Fête de l'Olivier 2 000 €

• **Subventions aux associations socio-culturelles – 520/6574**

- Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre 1 200 €
- AEP Le Prélude (association enfants problèmes parents en difficulté) 200 €
- AESAD (association éducative sportive et d'aide aux détenus) 200 €
- Association Française des Sclérosés en Plaque 200 €

- Amicale des Anciens Combattants volontaires de Sanary-Ollioules	150 €
- Amicale des Comités Communaux des Feux de Forêt	900 €
- Amicale des Marins et Marins Anciens combattants AMMAC	200 €
- Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance	850 €
- Banque alimentaire du Var	1 000 €
- Cap d'Azur	500 €
- Comité du souvenir français	450 €
- En Savoir Plus	1 000 €
- Entraide Saint Laurent	500 €
- Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	800 €
- Médaillés Militaires SNEMM	450 €
- Prévention routière	160 €
- Les Restaurants du Cœur	200 €
- Association des Artisans, Commerçants et Entreprises d'Ollioules	2 000 €
- Solidarité ollioulaise	3 500 €
- SOS Amitié	300 €
- Association SOURIRE	600 €
- Foyer des Anciens (611/6574)	4 400 €

• **Subventions aux associations culturelles – 331/6574**

- Académie Française du Tambour d'Ordonnance Les Tambours de l'Odyssée	300 €
- ACTIONS	1 200 €
- Amicale des Corses et amis de la Corse	1 300 €
- ATOLL – Amicale du Tock ollioulais	300 €
- Avenir et Traditions	4 000 €
- Bibliothèque municipale	2 200 €
- CARPE DIEM	300 €
- Club d'astronomie VEGA	800 €
- Comité de la Saint Eloi	7 200 €
- Divines Dunes	500 €
- Echos d'Art	5 000 €
- Groupe de Recherche sur le Patrimoine Ollioulais	1 000 €
- KRISS Dance	1 500 €
- LACHESIS	2 000 €
- LYS D'Ollioules	2 000 €
- Ollioules d'Abord	4 600 €
- Ouliello Canto	200 €
- Palette Ollioulaise	900 €
- Photo club Diaphragme et Lumière Var	1 200 €
- Studio de Danse	1 500 €
- Sur les Chemins de la Comédie	800 €
- TROUBADOUR	1 100 €
- Un mot, Une voix	700 €
- Amicale Ornithologique	1 200 €

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

APPROUVE les attributions de subventions énoncées ci-dessus.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**





Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

ID : 083-218300903-20190520-DELIB32B2019-DE

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

APPROUVE les attributions de subventions énoncées ci-dessus.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/3.3**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT.

**ABSENT(S) :**

Géraud LERDA, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE</u></b> : NON	<b><u>POUR</u></b> : 29	<b><u>CONTRE(S)</u></b> :	
<b><u>ABSTENTION(S)</u></b> : 1		<b><u>BLANC(S)</u></b> :	

**OBJET : Budget principal : approbation du compte de gestion 2018**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après rappel du budget primitif et les éventuelles décisions modificatives, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, du compte de gestion dressé par monsieur le Receveur, accompagné des états du développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer, et des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte de gestion de l'exercice 2018 qui a été présenté en commission des finances le 13 mai 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre nécessaires.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les deux sections budgétaires du budget principal.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
4. Statuant sur la reprise par intégration des résultats du budget de l'eau arrêtés à + 829 071,28 € en section d'investissement et - 4 128,80 € en section de fonctionnement.

DECLARE que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2018 par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/3.4**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>3</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA, Régis BRUN, Jean-Pierre RE.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE : OUI</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Budget des caveaux : approbation du compte de gestion 2018**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après rappel du budget primitif de l'exercice 2018 et des décisions qui s'y rattachent, des litres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, des comptes de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états du développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer, et des recettes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte de gestion de l'exercice 2018 qui a été présenté en commission des finances le 13 mai 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2018 par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/3.5**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI\*, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

\* Monsieur Robert BENEVENTI, Maire, sort de la salle et ne participe pas au vote

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> NON		<b><u>POUR :</u></b> 28	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b> 3		<b><u>BLANC(S) :</u></b>	

**OBJET : Vote du compte administratif 2018 : budget principal**

Madame Christine DEL NERO, conseillère municipale propose à l'assemblée l'examen du compte administratif de l'exercice 2018 relatif au budget principal de la Commune d'Ollioules.

Comme cela est nécessaire, la parfaite identité des résultats entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif du Maire est constatée. Cependant, il convient d'intégrer aux résultats de l'exercice 2018 du budget principal, les résultats du service des Eaux dont la clôture a été actée au terme de son transfert à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La présentation synthétique des résultats de l'exercice 2018 constate ainsi un résultat propre à l'exercice 2018 du budget principal, celui qui a été repris au budget primitif 2019, et un résultat modifié corrigé des résultats du service des Eaux.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	BUDGET GLOBAL
<b>Résultat de clôture 2017</b>	+ 1 984 100,85	+ 4 402 240,75	+ 6 386 341,60
<b>Résultats repris</b>	1 984 100,85	402 000,00	2 386 100,85
<b>Dépenses réalisées de l'exercice</b>	7 607 225,97	11 311 407,01	18 918 632,98
<b>Recettes réalisées de l'exercice</b>	10 278 387,93	15 463 341,45	25 741 729,38
<b>Résultat de clôture 2018</b>	+ 4 655 262,81	+ 4 553 934,44	+ 9 209 197,25
<b>RAR en dépenses</b>	1 373 493,61	-	1 373 493,61
<b>RAR en recettes</b>	452 000,00	-	452 000,00
<b>Résultats de clôture après RAR</b>	+ 3 733 769,20	+ 4 553 934,44	+ 8 287 703,64
<b>Résultat du service des Eaux</b>	+ 829 071,28	- 4 128,80	+ 824 942,48
<b>Résultat après service des Eaux et avant RAR</b>	+ 5 484 334,09	+ 4 549 805,64	+ 10 034 139,73
<b>Résultat après service des Eaux et après RAR</b>	+ 562 840,48	+ 4 549 805,64	+ 9 112 646,12

Pour une parfaite compréhension des flux de l'exercice, il est proposé de les parcourir section par section. Il est encore précisé et rappelé, à ce stade, que la Métropole actée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 affecte la lecture du budget sur 2018, la commune ayant continué à exercer, engager et liquider des dépenses relevant de compétences métropolitaines.

## 1. La section d'investissement

Le niveau des dépenses d'équipement reste à un bon niveau, de 5 079 000 € avec les restes à réaliser à payer sur 2019. Ce bon niveau de dépenses reste sans effet sur les résultats de l'exercice qui demeurent excédentaires en investissement à hauteur de 4 655 262,81 €.

Cet excédent majoré d'une part, de l'excédent de la section de fonctionnement et d'autre part, de l'excédent global du service des Eaux, permet de dégager des marges de manœuvre importantes notamment pour le financement du Grand Projet Urbain.

### • En dépenses

Les investissements réalisés ont été répartis sur de nombreuses opérations avec notamment :

- ✓ Achat de guirlandes de Noël et matériels de festivités 56 978 €
- ✓ Réalisation de la promenade en bords de Reppe 410 532 €
- ✓ Réalisation du Musée de l'Ecole Publique 40 573 €
- ✓ Paiement (partiel) de l'installation d'une pelouse synthétique sur le stade PIEMONTESI 261 005 €
- ✓ Couverture du TMO 64 569 €
- ✓ Aménagement des bassins du parc de la Fraternité 42 120 €
- ✓ Création de logements sociaux 365 354 €
- ✓ Acquisition du 12, rue Branly 253 000 €
- ✓ Révision du PLU 28 000 €
- ✓ Aménagement paysager de 3 giratoires 176 113 €
- ✓ Grand Projet Urbain (étude TANGRAM) 82 938 €

- **En recettes**

La commune n'a toujours pas contracté de nouveaux emprunts en 2018. Un réaménagement de dette a été réalisé permettant sur un CRD de 1 388 978 € de bénéficier d'un meilleur taux.

Les subventions d'investissements à 1 020 461 € sont restées à un bon niveau avec notamment :

- ✓ 220 245 € reçus de la Région
- ✓ 289 262 € reçus de l'Etat (DETR)
- ✓ 194 365 € reçus du Département
- ✓ 129 862 € reçus de TPM

Le FCTVA perçu s'est élevé à 1 259 701 € représentant 2 exercices (2016 & 2017).

La taxe d'aménagement dorénavant partagée avec la Métropole, s'est élevée à 308 721 €.

Enfin, la commune a capitalisé l'excédent de fonctionnement de 2017 à hauteur de 4 000 240 €.

La commune a fait l'avance pour la Métropole sur l'exercice 2018, des travaux et acquisitions relevant de sa compétence.

La Ville a ainsi payé des dépenses qui ont été remboursées par la Métropole. C'est un montant de 625 335,98 € qui s'annule ainsi en dépenses et recettes aux comptes 4581 et 4582.

## **2. La section de fonctionnement**

L'exercice 2018 est affecté dans sa lecture par la création de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La commune, sur cet exercice, a continué à assumer les charges relevant de la Métropole qui lui ont été remboursées (chapitre 70 en recettes).

L'exercice budgétaire hors cette considération purement conjoncturelle, a confirmé la volonté de rationalisation des dépenses couplée, de longue date, à une politique affirmée d'optimisation des recettes.

- **En dépenses**

Après le transfert en 2017 des Ordures Ménagères qui a affecté les flux de dépenses, la Métropole créée en 2018 n'est pas sans effet sur le budget.

Chapitre par chapitre, l'analyse suivante est proposée :

- ✓ **Chapitre 011** : ce chapitre évolue de - 1,6 % en 2018 confirmant ainsi l'effort réalisé sur les charges courantes, dépenses pour la Métropole (voirie, espaces verts) comprises.
- ✓ **Chapitre 012** : ce chapitre majeur relatif aux dépenses de personnel n'est pas affecté par la Métropole en 2018, les agents ayant été payés par la Ville. Ce poste est également maîtrisé (- 0,18 %) à hauteur de 5 730 000 € en 2018.
- ✓ **Chapitre 65** : la maîtrise de ce poste de charge est confirmée également, notamment sur l'ensemble des subventions allouées. L'exercice 2018 ne laisse plus apparaître le paiement de la contribution de la Ville au SDIS qui a été pris en charge par la Métropole en 2018.
- ✓ **Chapitre 66** : la Ville ne s'endette plus, la charge des intérêts est donc à la baisse. La commune enregistre cependant en 2018, l'indemnité de remboursement d'un emprunt structuré qui a été renégocié à des conditions avantageuses de taux.
- ✓ **Chapitre 67** : ce chapitre est en nette baisse, les dépenses prévues ayant un caractère exceptionnel.

• **En recettes**

- ✓ **Chapitre 013** : Ce chapitre enregistre le remboursement des agents en maladie et les remboursements de l'Etat pour les contrats aidés. Ce poste de recettes baisse de 60 000 € (153 000 € contre 213 000 €) ce qui tend à confirmer la diminution des agents en absence de longue durée.
- ✓ **Chapitre 70** : ce chapitre de recettes enregistre les régies de la Ville mais surtout en 2018, l'ensemble des remboursements reçus de la Métropole pour les dépenses payées par la Ville sur les compétences qui lui sont dévolues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit 1 575 000 €.
- ✓ **Chapitre 73** : ce chapitre majeur arrêté à 9 952 173 € enregistre plusieurs produits majeurs de la commune :
  - le produit des 3 taxes qui passe de 6 996 892 € à 7 133 426 € sans hausse des taux
  - les droits de mutation qui passent de 839 930 € à 905 655 €
  - la TLPE qui passe de 158 898 € à 167 235 €
  - la baisse de l'Attribution de Compensation de la Ville qui passe de 2 540 000 € à 1 013 375 €.
- ✓ **Chapitre 74** : ce chapitre diminue de 103 000 € en 2018 du fait de la baisse des dotations de l'Etat de 53 000 € notamment.
- ✓ **Chapitre 75** : ce chapitre est en évolution positive et enregistre le produit des loyers encaissés par la Ville hors le loyer reçu du Logis Familial Varois de 382 540 € (loyers 2018 : 725 667 € - Loyers 2017 : 638 110 €).
- ✓ **Chapitres 76** : ce chapitre enregistre le produit du placement des 6 000 000 € en parts sociales qui a rapporté 79 333 € en 2018.
- ✓ **Chapitre 77** : ce chapitre de produits exceptionnels concerne notamment les remboursements de sinistres et les cessions. Il est stable sur 2018.

Après la suppression de la TEOM en 2017 perçue par TPM, les baisses constantes constatées de la DGF (Dotation Forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine), c'est la Métropole qui vient affecter considérablement le budget communal qui reste artificiellement à des niveaux importants en 2018 du fait de flux croisés sur les compétences transférées.

Ainsi, dès 2019, comme cela a été démontré lors du vote du BP 2019, le volume budgétaire est moindre du fait des compétences transférées.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé fait en séance relatif au Compte Administratif de l'exercice 2018,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances réunie le 13 mai 2019,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. VOTE ET ARRETE les résultats définitifs 2018 tels que résumés ci-dessus.
2. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
3. CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Christine DEL NERO**  
**Conseillère municipale déléguée aux Finances**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR  
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/3.6**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

\* Monsieur Robert BENEVENTI, Maire, sort de la salle et ne participe pas au vote

**VOTE :**

**UNANIMITE :** OUI

**POUR :**

**CONTRE(S) :**

**ABSTENTION(S) :**

**BLANC(S) :**

**OBJET : Vote du compte administratif 2018 : service des caveaux**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Christine DEL NERO, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire après présentation du budget primitif de l'exercice 2018, après examen en commission des finances du 13 mai 2019, propose le compte administratif 2018 du Service des caveaux récapitulé ci-après.

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION / FONCTIONNEMENT		BUDGET TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
RESULTATS REPORTES	-	529 718,41	-	11 566,89	-	541 285,30
OPERATIONS DE L'EXERCICE	4 377,74	110 000,00	30 065,45	65 191,37	34 443,19	175 191,37
TOTAUX	4 377,74	639 718,41	30 065,45	76 758,26	34 443,19	716 476,67
RESULTATS DE CLOTURE	-	+ 635 340,67	-	+ 46 692,81	-	+ 682 033,48
RESTES A REALISER	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	4 377,74	639 718,41	30 065,45	76 758,26	34 443,19	716 476,67
RESULTATS DEFINITIFS	-	+ 635 340,67	-	+ 46 692,81	-	+ 682 033,48

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. VOTE et ARRETE les résultats définitifs 2018 tels que résumés ci-dessus.
2. RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
3. CONSTATE, pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Christine DEL NERO**  
**Conseillère municipale déléguée aux Finances**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/3.7**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> NON <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b> 1	<b><u>POUR :</u></b> 31	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	-------------------------	---------------------------	--------------------------

**OBJET : Budget principal : décision modificative n° 1 et affectation des résultats 2018 sur l'exercice 2019**

Madame Christine DEL NERO, conseillère municipale informe l'assemblée qu'il convient au terme du vote du compte administratif 2018, de prendre acte d'une décision modificative n° 1 nécessaire au budget principal.

En effet, la commune d'Ollioules lors du vote de son budget primitif 2019 a procédé à la reprise anticipée des résultats 2018 conformes au compte de gestion du comptable. Ce résultat est la somme de la balance d'entrée de 2017 et des résultats de l'exercice 2018.

Il convient d'intégrer aux 2 résultats repris dans le cadre du budget primitif 2019 s'élevant à 4 655 262,81 € en section d'investissement et 4 553 934,44 € en section de fonctionnement, d'ajouter les résultats du service des eaux.

En effet, l'ensemble des écritures et soldes du budget de l'eau, transféré à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ont été intégrés au budget principal ainsi qu'il suit :

Exercice 2018	Résultat de clôture du budget principal avant intégration du service des eaux	Résultats du service des eaux	Résultat de clôture du budget principal après intégration du service des eaux
Section d'investissement	4 655 262,81	+ 829 071,28	5 484 334,09
Section de fonctionnement	4 553 934,44	- 4 128,80	4 549 805,64
Total	9 209 197,25	+ 824 942,48	10 034 139,73

Il convient, au regard de ces reprises de résultats du service des eaux sur l'exercice 2019 :

1 - de modifier la reprise des résultats constatés au BP 2019 ainsi qu'il suit :

- ⇒ résultat de fonctionnement + 4 549 805,64 €
- ⇒ affectation au 1068 + 4 049 805,64 €
- ⇒ affectation au 002 + 500 000,00 €
- ⇒ résultat d'investissement au 001 + 5 484 334,09 €

2 - d'acter la décision modificative n° 1 du budget principal ainsi qu'il suit pour intégrer les résultats de l'eau intégrés au BP 2019 :

IMPUTATION BUDGETAIRE	LIBELLE	SENS	MONTANT
01-1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	R	- 4 128,80
01-001	Solde d'exécution d'investissement	R	+ 829 071,28
01-020	Dépenses imprévues	D	+ 24 942,48
01-261	Acquisitions de parts sociales	D	+ 800 000,00

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le transfert à la Métropole du service des eaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant la reprise de l'ensemble des écritures et soldes au budget principal de la Ville,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
 APRES DELIBERE,

1. APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que proposée relative au budget principal.
2. PREND ACTE de l'affectation des résultats proposés pour le résultat de fonctionnement arrêté à 4 549 805,64 € pour 500 000 € au R002 et 4 049 805,65 € au 1068.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/3.8**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**  
**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Actualisation tarifaire pour 2020**

Madame Christine DEL NERO, conseillère municipale, informe l'assemblée que la commune a instauré sur l'ensemble de son territoire la perception de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure. La TLPE s'applique ainsi à tous les dispositifs publicitaires visibles de toutes voies publiques ou privées, ouvertes à la circulation publique.

- ⇒ Panneaux publicitaires et/ou pré-enseignes
- ⇒ Enseignes
- ⇒ Bannes, stores avec inscriptions, drapeaux, ...)

Cette taxe qui constitue une recette de fonctionnement du budget communal est due pour les supports existants au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition qui doivent être déclarés par le redevable avant le 1<sup>er</sup> mars.

Par délibération du 29 mai 2018, la commune a procédé à une actualisation des tarifs dans la limite des tarifs maximaux autorisés.

Madame DEL NERO propose de relever les tarifs votés dans la limite des nouveaux montants maximaux qui ont évolué pour 2020 par rapport à 2019 (croissance de l'indice des prix hors tabac).

Madame DEL NERO rappelle certains principes nécessaires à l'appréciation de la nouvelle grille tarifaire :

- Les nouveaux tarifs doivent être arrêtés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour être applicables en 2020,
- L'ensemble des supports représentant une superficie inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> sont exonérés de paiement de la TLPE,
- Le montant maximal pour 2020 par m<sup>2</sup> est un tarif majoré (article L 2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales), la commune comptant moins de 50 000 habitants et appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants,
- Les tarifs maximaux pour 2020 de 21,10 € font l'objet de coefficients multiplicateurs en fonction du support et de sa superficie.

La nouvelle grille tarifaire proposée est donc la suivante :

	ENSEIGNES			DISPOSITIFS PUBLICITAIRES & PRE-ENSEIGNES non numériques		DISPOSITIFS PUBLICITAIRES & PRE-ENSEIGNES numériques	
	Superficie ≤ 12 m <sup>2</sup>	Superficie > 12 m <sup>2</sup> et ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>	Superficie ≤ 50 m <sup>2</sup>	Superficie > 50 m <sup>2</sup>
	T	T x 2	T x 4	T	T x 2	T x 3 = Y	Y x 2
Tarif 2019	Exonéré	41,60	83,20	20,80	41,60	62,40	124,80
Tarif 2020	Exonéré	42,20	84,40	21,10	42,20	63,30	126,60

Avec T le taux maximal applicable à Ollioules pour 2020, soit 21,10 € par m<sup>2</sup>.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2333-9 et L 2333-10,

Considérant le tarif maximal de base pour 2020 arrêté à 21,10 €,

Considérant que la commune compte moins de 50 000 habitants et reste membre d'une Métropole supérieure à 50 000 habitants,

Considérant que la commune entend poursuivre sa politique d'exonération pour les enseignes inférieures ou égales à 12 m<sup>2</sup>,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
 APRES DELIBERE,

1. FIXE les tarifs de la TLPE en application des tarifs maximaux pour 2020, soit 21,10 € le m<sup>2</sup>.
2. PRECISE que des coefficients multiplicateurs sont appliqués sur ce tarif.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.
4. DIT que la recette est encaissée au compte 01/7368.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.1**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

**VOTE :**

**UNANIMITE :** OUI

**POUR :**

**CONTRE(S) :**

**ABSTENTION(S) :**

**BLANC(S) :**

**OBJET : Création de deux logements locaux sociaux sis 3 rue Ernest Renan à Ollioules**

Madame Nicole BERNARDINI, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge du logement social, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 04/02/2.1 du 16 février 2004, la Commune d'Ollioules a initié la politique de conventionnement de logements communaux afin de satisfaire à l'article 55 de la loi SRU.

Par acte notarié du 17 septembre 2017, la Commune a fait l'acquisition de l'immeuble sis 3 rue Ernest Renan à Ollioules. Cet immeuble actuellement composé de 3 logements (2 studios et 1 T2) n'a, jusqu'à présent, pas fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat.

Considérant que cet immeuble doit faire l'objet de travaux de restructuration et de mises aux normes d'habitabilité, la Fédération SOLIHA a été saisie par la Commune d'Ollioules afin d'établir une étude laquelle prévoit la réhabilitation complète de l'immeuble pour la

création de 2 logements de type T2, en duplex, situés au rez-de-chaussée/1<sup>er</sup> étage et au 2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> étage.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » et de l'Etat. La Commune peut aussi bénéficier d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à taux préférentiel sur une durée de 40 ans, ainsi que d'une exonération de la taxe foncière pendant 25 ans dans le cadre d'un financement en PLUS.

Il convient, dès à présent, d'adopter le dossier technique et de demande d'aides financières réalisé par SOLIHA (dossier ci-annexé) lequel comprend un descriptif sommaire des travaux, des plans des logements existants et du projet, une estimation des travaux à réaliser et les financements (plan de financement, compte d'exploitation prévisionnel, prix de revient prévisionnel et assiette de subvention).

Madame Nicole BERNARDINI informe l'Assemblée que le montant des travaux estimés par SOLIHA pour la création de 2 logements de type T2 en duplex s'élève à 90.909 € HT (100.000 € TTC) et les frais d'honoraires divers et d'assurances s'élèvent à 13.636 € HT (15.000 € TTC), soit un montant global HT de 104.545 € (115.000 € TTC).

Le démarrage des travaux est envisagé pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

L'ASSEMBLEE,

VU le dossier technique et de demande d'aides financières réalisé par SOLIHA ci-annexé,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Créer 2 logements locatifs sociaux de type T2, en duplex, situés au rez-de-chaussée/1<sup>er</sup> étage et au 2<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble sis 3 rue Ernest Renan à Ollioules ;
- Déposer les demandes d'autorisation des travaux nécessaires ;
- Engager les travaux décrits dans le dossier technique et de demande d'aides financières réalisé par SOLIHA conformément aux règles administratives en vigueur (Code des Marchés, Code de l'Urbanisme,...) ;
- Procéder aux formalités nécessaires en vue d'établir un conventionnement avec l'Etat lequel sera proposé et voté lors d'un prochain Conseil Municipal ;
- Formuler toutes les demandes de subventions de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » et de l'Etat et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.2**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

**VOTE :**

**UNANIMITE :** OUI

**POUR :**

**CONTRE(S) :**

**ABSTENTION(S) :**

**BLANC(S) :**

**OBJET : Création de deux logements sociaux sis 12 avenue Anatole France à Ollioules**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 04/02/2.1 du 16 février 2004, la Commune d'Ollioules a initié la politique de conventionnement de logements communaux afin de satisfaire à l'article 55 de la loi SRU.

Par acte notarié du 17 septembre 2017, la Commune a fait l'acquisition du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 12 avenue Anatole France à Ollioules composé d'un T2, d'un ancien cabinet médical, d'une pièce à usage de salle d'attente et d'un WC n'ayant fait l'objet d'aucun conventionnement avec l'Etat.

Considérant que l'ensemble du rez-de-chaussée de l'immeuble doit faire l'objet de travaux de restructuration et de mises aux normes d'habitabilité, la Fédération SOLIHA a été saisie par la Commune d'Ollioules afin d'établir une étude laquelle prévoit la réhabilitation complète du rez-de-chaussée pour la création de 2 logements (un T1 et un T2).

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » et de l'Etat. La Commune peut aussi bénéficier d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à taux préférentiel sur une durée de 40 ans, ainsi que d'une exonération de la taxe foncière pendant 25 ans dans le cadre d'un financement en PLUS.

Il convient, dès à présent, d'adopter le dossier technique et de demande d'aides financières réalisé par SOLIHA (dossier ci-annexé) lequel comprend un descriptif sommaire des travaux, des plans des logements existants et du projet, une estimation des travaux à réaliser et les financements (plan de financement, compte d'exploitation prévisionnel, prix de revient prévisionnel et assiette de subvention).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le montant des travaux estimés par SOLIHA pour la création d'un logement de type T1 en duplex s'élève à 90.909 € HT (100.000 € TTC) et les frais d'honoraires divers et d'assurances s'élèvent à 13.636 € HT (15.000 € TTC), soit un montant global HT de 104.545 € (115.000 € TTC).

Le démarrage des travaux est envisagé pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

L'ASSEMBLEE,

VU le dossier technique et de demande d'aides financières réalisé par SOLIHA ci-annexé,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Créer 2 logements locatifs sociaux (un T1 et un T2) au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 12 avenue Anatole France à Ollioules ;
- Déposer les demandes d'autorisation des travaux nécessaires ;
- Engager les travaux décrits dans le dossier technique et de demande d'aides financières réalisé par SOLIHA conformément aux règles administratives en vigueur (Code des Marchés, Code de l'Urbanisme,...) ;
- Procéder aux formalités nécessaires en vue d'établir un conventionnement avec l'Etat lequel sera proposé et voté lors d'un prochain Conseil Municipal ;
- Formuler toutes les demandes de subventions de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » et de l'Etat et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.3**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Création d'un logement locatif social sis 12 chemin de Geffrier à Ollioules**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 04/02/2.1 du 16 février 2004, la Commune d'Ollioules a initié la politique de conventionnement de logements communaux afin de satisfaire à l'article 55 de la loi SRU.

Par acte notarié du 24 juillet 2018, la Commune a fait l'acquisition d'une maison de plain-pied sise 12 chemin de Geffrier à Ollioules. Cette habitation de type T4 n'a, jusqu'à présent, pas fait l'objet d'un conventionnement avec l'Etat.

Considérant que cette habitation doit faire l'objet de travaux de restructuration et de mises aux normes d'habitabilité, la Fédération SOLIHA a été saisie par la Commune d'Ollioules afin d'établir une étude laquelle prévoit sa réhabilitation complète pour la création d'une maison de type T4.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » et de l'Etat. La Commune peut aussi bénéficier d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à taux préférentiel sur une durée de 40 ans, ainsi que d'une exonération de la taxe foncière pendant 25 ans dans le cadre d'un financement en PLUS.

Il convient, dès à présent, d'adopter le dossier technique et de demande d'aides financières réalisé par SOLIHA (dossier ci-annexé) lequel comprend un descriptif sommaire des travaux, des plans des logements existants et du projet, une estimation des travaux à réaliser et les financements (plan de financement, compte d'exploitation prévisionnel, prix de revient prévisionnel et assiette de subvention).

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le montant des travaux estimés par SOLIHA pour la création de 2 logements de type T2 en duplex s'élève à 90.909 € HT (100.000 € TTC) et les frais d'honoraires divers et d'assurances s'élèvent à 16.363 € HT (18.000 € TTC), soit un montant global HT de 107.272 € (118.000 € TTC).

Le démarrage des travaux est envisagé pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019.

L'ASSEMBLEE,

VU le dossier technique et de demande d'aides financières réalisé par SOLIHA ci-annexé,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Créer un logement locatif social de type T4 dans la maison de plain-pied sise 12 chemin de Geffrier à Ollioules ;
- Déposer les demandes d'autorisation des travaux nécessaires ;
- Engager les travaux décrits dans le dossier technique et de demande d'aides financières réalisé par SOLIHA conformément aux règles administratives en vigueur (Code des Marchés, Code de l'Urbanisme,...) ;
- Procéder aux formalités nécessaires en vue d'établir un conventionnement avec l'Etat lequel sera proposé et voté lors d'un prochain Conseil Municipal ;
- Formuler toutes les demandes de subventions de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » et de l'Etat et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.4**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

**VOTE :**

**UNANIMITE :** OUI

**POUR :**

**CONTRE(S) :**

**ABSTENTION(S) :**

**BLANC(S) :**

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional « Provence Alpes côte d'Azur » au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2019 (FRAT) pour la « Création du musée de la fleur et aménagement d'un jardin floral sis immeuble Moutte »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande initiale de subvention concernant l'opération « Aménagement du jardin public Raoul Silvestro » réalisée par délibération n° 19/04/4.1 du 8 avril 2019 auprès du Conseil régional « Provence Alpes Côte d'Azur » au titre du FRAT 2019 est annulée au profit de l'opération « Création du musée de la fleur et aménagement d'un jardin floral sis immeuble Moutte ».

La commune d'Ollioules a toujours voulu préserver et valoriser son patrimoine dans son centre ancien. Aujourd'hui, l'équipe municipale ambitionne de remettre en valeur les bâtiments sis 1 Place Marius Trotobas et 4 rue de La Tour, acquis en 2010, afin d'y créer le musée de la fleur dans l'ancienne chapelle et d'y aménager un jardin floral dans l'ancien jardin du couvent

des observantins pour retracer le riche passé horticole d'Ollioules, considérée au XIXème siècle comme la capitale de la fleur.

Le coût de l'opération « Création du musée de la fleur et aménagement d'un jardin floral sis immeuble Moutte » s'élève à 700.000 € HT. A cet effet, une aide financière d'un montant de 200.000 € est sollicitée auprès du Conseil régional « Provence Alpes Côte d'Azur » au titre du FRAT 2019 selon le plan de financement suivant :

Conseil régional PACA	200.000 €
Métropole TPM	240.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>260.000 €</u>
Total HT	700.000 €
Total TTC	840.000 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la mise en œuvre du Fonds Régional d'Aménagement Territorial au titre de l'année 2019 par le Conseil régional « Provence Alpes Côte d'Azur »,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 200.000 € au titre Fonds Régional d'Aménagement Territorial pour l'année 2019.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.5**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Demande de subvention à la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » au titre du Fonds de Concours 2019 pour l'« Extension de l'école Simone Veil »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 10 janvier 2019, la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » avise la Ville d'Ollioules de l'attribution d'une enveloppe de 72.205 € H.T. dans le cadre du dispositif Fonds de Concours au titre de l'année 2019.

Il convient, dès à présent, de se prononcer sur l'attribution de ce fonds de concours considérant les diverses opérations d'investissement mises en œuvre durant l'année 2019 dont l'extension de l'école Simone Veil.

La démographie croissante de la Commune a été anticipée par la création d'une école primaire de 6 classes sur le site situé en zone péri urbaine dit de la Castellane à Ollioules et pour laquelle l'ouverture a eu lieu lors de la rentrée scolaire 2016/2017. A ce jour, la

Commune vient d'engager la création de 2 nouvelles classes afin d'accroître son potentiel d'accueil et de répondre aux nouvelles exigences de dédoublement des classes de CP et CE1 voulues par le gouvernement lesquelles sont prévues pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Le coût global de l'opération s'élève à 350.000 € H.T. selon l'estimation réalisée par le maître d'ouvrage délégué mandaté sur cette opération, Var Aménagement Développement. A cet effet, une aide financière d'un montant de 72.205 € H.T. est sollicitée auprès de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » au titre du Fonds de Concours 2019 selon le plan de financement suivant :

Métropole TPM	72.205,00 €
Etat (DETR)	112.794,00 €
<u>Autofinancement</u>	<u>165.001,00 €</u>
Total HT	350.000,00 €
Total TTC	420.000,00 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la correspondance du 10 janvier 2019 adressée par la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » concernant l'octroi d'un Fonds de Concours 2019 d'un montant de 72.205 € à la Ville d'Ollioules,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » pour l'octroi du Fonds de Concours 2019 d'un montant de 72.205 € H.T. pour l'opération « Extension de l'école Simone Veil »
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.6**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA,

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Demande de subvention à la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » au titre du Fonds de Concours exceptionnel pour l'« Aménagement du jardin public Raoul SILVESTRO »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville d'Ollioules sollicite la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » pour l'attribution d'un Fonds de Concours exceptionnel dans le cadre de l'opération « Aménagement du jardin public Raoul SILVESTRO ».

Cette opération est programmée sur le terrain communal, d'une surface de 4.000 m<sup>2</sup>, situé entre le chemin des Gais Coteaux et la rue Floralie. Cet aménagement permettra de mettre à la disposition des administrés un jardin public composé d'un terrain de boules en partie basse, d'un terrain de football en stabilisé en partie intermédiaire et d'un espace arboré d'oliviers avec un terrain de jeux pour enfants en partie haute.

Le coût de l'opération s'élève à 300.000 € H.T. selon l'estimation réalisée par le maître d'ouvrage délégué mandaté sur cette opération, Var Aménagement Développement. A cet effet, une aide financière d'un montant de 120.000 € H.T. est sollicitée auprès de la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » au titre d'un Fonds de Concours exceptionnel selon le plan de financement suivant :

Métropole TPM	120.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>180.000 €</u>
Total HT	300.000 €
Total TTC	360.000 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE la Métropole « Toulon Provence Méditerranée » pour l'octroi d'un Fonds de Concours exceptionnel d'un montant de 120.000 € H.T. pour l'opération « Aménagement du jardin public Raoul SILVESTRO »
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.7**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

**VOTE :**

**UNANIMITE : OUI**

**POUR :**

**CONTRE(S) :**

**ABSTENTION(S) :**

**BLANC(S) :**

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental du Var**  
**au titre du programme d'investissement 2019 concernant la**  
**« Réhabilitation de l'immeuble sis 42 rue Nationale pour la création**  
**d'un commerce et de 3 logements meublés »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville d'Ollioules sollicite le Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 pour l'opération « Réhabilitation de l'immeuble sis 42 rue Nationale pour la création d'un commerce et de 3 logements meublés ».

La Commune a fait l'acquisition, par acte notarié du 6 mars 2017, de l'immeuble sis 42 rue Nationale afin de dynamiser et d'accroître l'attractivité du commerce et d'optimiser le marché locatif en centre-ville par l'installation d'un nouveau commerce de proximité et la création de 3 logements meublés voués aux étudiants et au tourisme en saison estivale. Considérant la vétusté générale de l'immeuble, d'importants travaux de mises aux normes et

de redistribution des espaces devront être entrepris pour permettre l'ouverture d'un commerce de qualité et de logements meublés conformes.

Le coût de l'opération s'élève à 250.000 € H.T. A cet effet, une aide financière d'un montant de 150.000 € H.T. est sollicitée auprès du Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental du Var	150.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>100.000 €</u>
Total HT	250.000 €
Total TTC	300.000 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 150.000 € H.T. dans le cadre de l'opération « Réhabilitation de l'immeuble sis 42 rue Nationale pour la création d'un commerce et de 3 logements meublés »
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.8**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---------------------------	--------------------------

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental du Var**  
**au titre du programme d'investissement 2019 pour**  
**l'« Aménagement du jardin public Raoul SILVESTRO »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville d'Ollioules sollicite le Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 pour l'opération « Aménagement du jardin public Raoul SILVESTRO ».

Cette opération est programmée sur le terrain communal, d'une surface de 4.000 m<sup>2</sup>, situé entre le chemin des Gais Coteaux et la rue Floralie. Cet aménagement permettra de mettre à la disposition des administrés un jardin public composé d'un terrain de boules en partie basse, d'un terrain de football en stabilisé en partie intermédiaire et d'un espace arboré d'oliviers avec un terrain de jeux pour enfants en partie haute.

Le coût de l'opération s'élève à 300.000 € H.T. selon l'estimation réalisée par le maître d'ouvrage délégué mandaté sur cette opération, Var Aménagement Développement. A cet effet, une aide financière d'un montant de 100.000 € H.T. est sollicitée auprès du Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental du Var	100.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>200.000 €</u>
Total HT	300.000 €
Total TTC	360.000 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 100.000 € H.T. dans le cadre de l'opération « Aménagement du jardin public Raoul SILVESTRO »
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.9**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental du Var**  
**au titre du programme d'investissement 2019 pour la**  
**« Réhabilitation de la maison LAUTIER »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville d'Ollioules sollicite le Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 pour l'opération « Réhabilitation de la maison LAUTIER ».

Depuis plusieurs années, la Commune d'Ollioules a engagé une démarche de reconquête agricole et de redynamisation de l'agriculture sur son territoire. Avec l'acquisition de la propriété LAUTIER, par acte notarié du 25 janvier 2012, la Commune ambitionne de remettre le site en culture en candidatant un agriculteur. Dans le cadre d'un bail à ferme à venir, il a été décidé d'engager la réhabilitation de l'habitation existante afin de la mettre à la disposition d'un fermier. Cette réhabilitation reprendra les espaces existants avec une

profonde restructuration du cadre bâti ainsi qu'une extension afin d'agrandir le logement en T3.

Le coût de l'opération s'élève à 200.000 € H.T. A cet effet, une aide financière d'un montant de 100.000 € H.T. est sollicitée auprès du Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental du Var	100.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>100.000 €</u>
Total HT	200.000 €
Total TTC	240.000 €

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var au titre du programme d'investissement 2019 pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 100.000 € H.T. dans le cadre de l'opération « Réhabilitation de la maison LAUTIER »
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.10**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

**VOTE :**

**UNANIMITE :** OUI

**POUR :**

**CONTRE(S) :**

**ABSTENTION(S) :**

**BLANC(S) :**

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour le Corso Fleuri 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion de l'organisation du Corso Fleuri et de la bataille des fleurs les 27 et 28 avril 2019, la Commune d'Ollioules sollicite une aide financière auprès du Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur ».

Fière de son passée horticole, la Commune d'Ollioules en partenariat avec les nombreuses associations ollioulaises, renoue le temps d'un week-end avec les traditions afin d'offrir une manifestation haute en couleurs et au succès grandissant.

Chaque participant laissera libre cours à son imagination pour le thème du char lequel sera ensuite orné de milliers de fleurs fraîches toutes issues de l'horticulture du département. La veille de la grande bataille du dimanche après-midi, les membres des associations ainsi que les administrés sont conviés dans les hangars municipaux afin de recouvrir de fleurs les

structures des chars. A l'occasion du Corso Fleuri, les chars défilent accompagnés de musiciens et danseurs dans les rues du centre-ville.

Afin de permettre à la ville d'Ollioules de perpétuer cet événement incontournable, il est sollicité auprès du Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » une subvention d'un montant de 5.000 € selon le plan de financement suivant :

Conseil Régional PACA	5.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>25.000 €</u>
Total HT	30.000 €
Total TTC	34.600 €

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 5.000 € à l'occasion du Corso Fleuri 2019.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.11.a**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

**VOTE :**

**UNANIMITE** : OUI

**POUR** :

**CONTRE(S)** :

**ABSTENTION(S)** :

**BLANC(S)** :

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental du Var pour la Fête de l'Olivier 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules organisera les 5 et 6 octobre 2019 sa 29<sup>ème</sup> Fête de l'Olivier en étroite partenariat avec le Comité Officiel des Fêtes et l'association « Les Amis de l'Olivier ».

Cet événement annuel devenu incontournable pour la ville sera rythmé par des animations devenues traditionnelles et des nouveautés. A cette occasion, de nombreux groupes folkloriques et des animations de rues se succéderont aux côtés de plus d'une centaine d'exposants proposant des produits du terroir autour du thème de l'olive. L'espace « huiles et olives de France » sera une nouvelle fois mis à l'honneur afin de proposer durant ces deux jours de fête des ateliers concernant l'entretien, la taille, la récolte, la dégustation des huiles, des conférences et des démonstrations culinaires avec des cuisiniers de renom.

Afin de permettre à la ville d'Ollioules de perpétuer cet événement, il est sollicité auprès du Conseil Départemental du Var une subvention d'un montant de 16.000 € selon le plan de financement suivant :

Conseil Départemental du Var	16.000 €
Conseil Régional PACA	16.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>8.000 €</u>
Total HT	40.000 €
Total TTC	48.000 €

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Départemental du Var pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 16.000 € à l'occasion de la Fête de l'Olivier 2019.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.11.b**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>			
<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRESENTS</b>	<b>REPRESENTE(S)</b>	<b>ABSENT(S)</b>
<b>33</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Hélène REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b>			
<b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b>	
<b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>BLANC(S) :</u></b>		

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour la Fête de l'Olivier 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune d'Ollioules organisera les 5 et 6 octobre 2019 sa 29<sup>ème</sup> Fête de l'Olivier en étroite partenariat avec le Comité Officiel des Fêtes et l'association « Les Amis de l'Olivier ».

Cet événement annuel devenu incontournable pour la ville sera rythmé par des animations devenues traditionnelles et des nouveautés. A cette occasion, de nombreux groupes folkloriques et des animations de rues se succéderont aux côtés de plus d'une centaine d'exposants proposant des produits du terroir autour du thème de l'olive. L'espace « huiles et olives de France » sera une nouvelle fois mis à l'honneur afin de proposer durant ces deux jours de fête des ateliers concernant l'entretien, la taille, la récolte, la dégustation des huiles, des conférences et des démonstrations culinaires avec des cuisiniers de renom.

Afin de permettre à la ville d'Ollioules de perpétuer cet événement, il est sollicité auprès du Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » une subvention d'un montant de 16.000 € selon le plan de financement suivant :

Conseil Régional PACA	16.000 €
Conseil Départemental du Var	16.000 €
<u>Autofinancement</u>	<u>8.000 €</u>
Total HT	40.000 €
Total TTC	48.000 €

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. SOLLICITE le Conseil Régional « Provence Alpes Côte d'Azur » pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 16.000 € à l'occasion de la Fête de l'Olivier 2019.
2. AUTORISE Monsieur le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



**COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR**  
**DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES**

**N° 19/05/4.12**

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE VINGT MAI à 18 HEURES**

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE(S)	ABSENT(S)
33	26	6	1

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

**PRESENTS :**

Robert BENEVENTI, Michel THUILIER, Ginette AUDIGIER, Geneviève BARBIER, Robert TEYSSIER, Monique MACIA, Dominique RIGHI, Jeannine BAUDRAND, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Héléne REZE, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Marie-Dominique GABRIELLI, Didier MARTINA-FIESCHI, Carine BESSON, Christine DEL NERO, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Ghislaine DESGREES DU LOU, Thierry AKSOUL, Nicole MARCHESI, Armand FIGUEREDO, Jean-Pierre RE.

**REPRESENTE(S) :**

Nicole BERNARDINI, Annick BUISSON-ETIENNE, Michel OLLAGNIER, Pascale COGOTTI, Stanislas ROQUEBERT, Régis BRUN.

**ABSENT(S) :**

Gérald LERDA.

**Secrétaire de séance :** Julien ROCCHIA

<b><u>VOTE :</u></b> <b><u>UNANIMITE :</u></b> OUI <b><u>ABSTENTION(S) :</u></b>	<b><u>POUR :</u></b>	<b><u>CONTRE(S) :</u></b> <b><u>BLANC(S) :</u></b>
--	----------------------	---

**OBJET : Concerts de l'été et festival de théâtre : programmation 2019**

Madame Monique MACIA, adjointe au Maire présente à l'assemblée tel qu'annexé, le projet de programmation des concerts de l'été et du festival de théâtre pour 2019.

Cette programmation se réalise en partenariat avec nombre de prestataires rémunérés sous forme de facture.

L'ASSEMBLEE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de renouveler une programmation théâtrale et musicale cet été,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,  
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE la programmation annexée à la présente.
2. DIT que les dépenses afférentes sont prévues au BP 2019.

**LE MAIRE**  
**Robert BENEVENTI**



### 3. LE SCÉNARIO RETENU

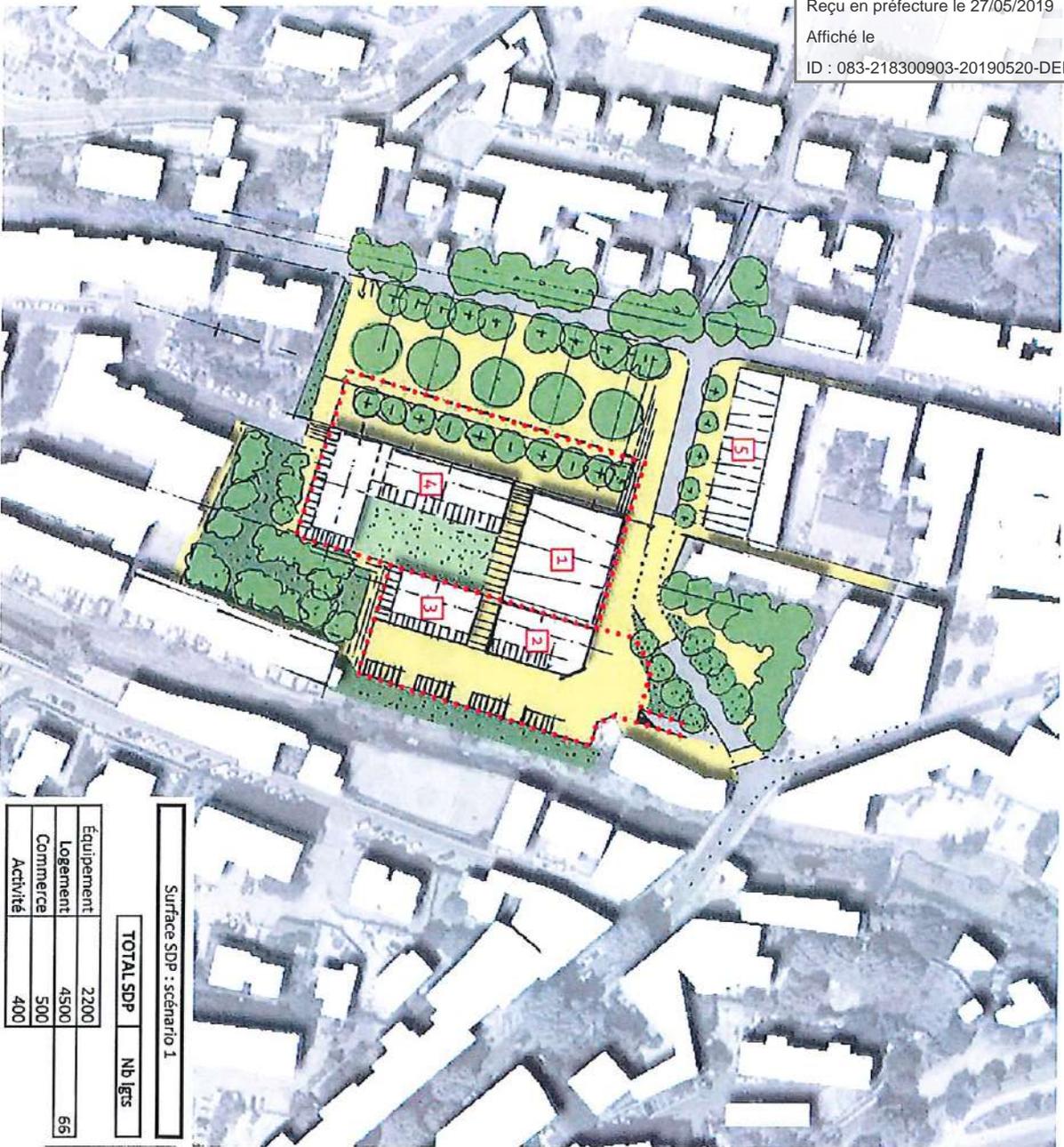
Rappel des enjeux et Scénario retenu

Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

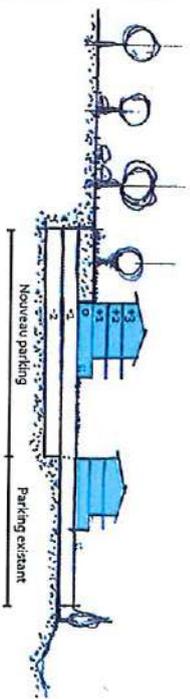
Affiché le

ID : 083-218300903-20190520-DELIB112019-DE



Scenario retenu :

L'aménagement du scénario 1 propose de développer l'opération autour de l'équipement culturel. Son implantation favorise sa visibilité depuis les axes circulés ; il devient un élément référent du quartier. Les constructions voisines s'implantent dans une logique structurale en relation avec le parking souterrain existant et futur. Le bâtiment 2 accueille en rez-de-chaussée des activités. Une calade traverse l'ensemble d'est en ouest et offre un accès direct à une terrasse publique agrémentée d'ombrières surplombant la Reppe. Le mail Le-moyne est réaménagé, une troisième trame végétale est plantée sur son côté est. Cet espace préserve son usage de parking et un nombre équivalent de place de stationnement. L'implantation des nouvelles constructions génère un cœur d'îlot végétalisé (sur dalle) en connexion avec le cœur d'îlot existant au sud. Ce dernier est réaménagé pour accueillir un jardin et des jeux pour enfant.



- Piéton
- Espace végétal public
- Espace végétal privé
- Limite parking souterrain
- Commerce
- Équipement
- Logement
- Activité en rdc
- Commerce en rdc

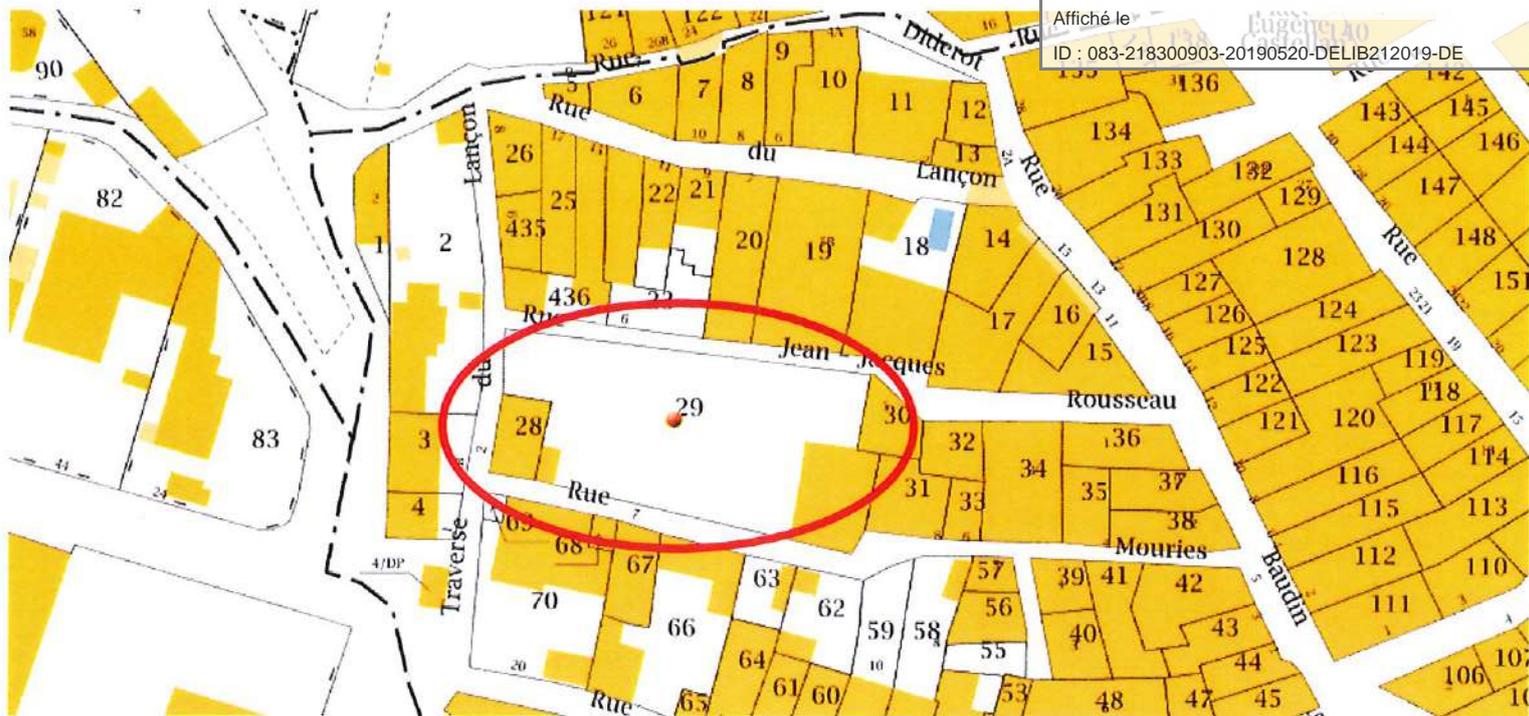


Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

ID : 083-218300903-20190520-DELIB212019-DE





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Pôle Métiers

Service : Pôle d'évaluation du Domaine

Adresse : Place Besagne

CS 91409

83056 TOULON CEDEX

Téléphone : 04.94.03.81.35

Fax : 04.94.03.81.88

Le 2 avril 2018

Le Directeur Départemental des Finances  
Publiques du Var

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Nathalie TOURET

Téléphone : 04.94.03.81.35

Courriel : [nathalie.touret@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:nathalie.touret@dgfip.finances.gouv.fr)

Réf. : 2018-090V0372

à

Mairie d'Ollioules

Hôtel de ville

Service de l'Urbanisme et Foncier

CS 40108

83191 OLLIOULES Cedex

**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**

DÉSIGNATION DU BIEN : UNE PARCELLE NON BÂTIE

ADRESSE DU BIEN : RUB JEAN JACQUES ROUSSEAU, OLLIOULES

VALEUR VÉNALE : 400 000 €

1 – SERVICE CONSULTANT : MAIRIE D OLLIOULES

Vos références : ER n°47

AFFAIRE SUIVIE PAR : SANDRINE MARSALLON

2 – Date de réception : 08 mars 2018

Date de visite : Bien non visité

Date de constitution du dossier « en état » : 08 mars 2018

**3. OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE**

Demande d'évaluation d'une parcelle non bâtie dans le cadre d'une acquisition pour créer un jardin public.

**4 - DESCRIPTION DU BIEN :****Commune de : OLLIOULES****Cadastre – Superficie :**

Section	Parcelle	Superficie	Lieu-dit
CN	29	676 m <sup>2</sup>	Rue Jean Jacques Rousseau

**Nature – Situation :**

Le bien est situé sis rue Jean Jacques Rousseau sur la commune d'Ollioules.

Il s'agit d'un terrain à bâtir en légère pente, flanqué d'un muret en son milieu, accessible par deux piétonniers, à savoir la Rue Jean Jacques ROUSSEAU et la Rue Mouriès et une voie ouverte à la circulation automobile, à savoir la Traverse du Lançon. Il supporte par ailleurs un puits, un arbre de haute futaie et un vieil olivier. Le muret et l'arbre sont reconnus comme élément remarquable du patrimoine.

Le bien n'a pas été visité.

**5 - SITUATION JURIDIQUE**

- nom du propriétaire : Consorts HOLLECKER
- situation d'occupation : Estimation libre de toute occupation ou location.

**6 - URBANISME ET RÉGULATION**

PLU de la commune d'OLLIOULES : UA

La zone UA est une zone urbaine patrimoniale du centre-ville, correspondant au centre ancien d'Ollioules. Seules les constructions à usage d'habitation sont autorisées.

Les constructions doivent être implantées à l'alignement des voies et espaces publics et à celui des voies modifiées ou à créer.

Les bâtiments doivent être implantés sur les limites séparatives aboutissant aux voies sur une profondeur maximum de 15 mètres comptés de l'alignement ou de la limite qui s'y substitue en bordure des voies privées.

Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur un même propriété : minimum 4 m

Hauteur absolue : 15 m

**7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison . Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

La valeur vénale du bien est estimée à 400 000 €.

**8 - DURÉE DE VALIDITÉ**

18 mois.

## **9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

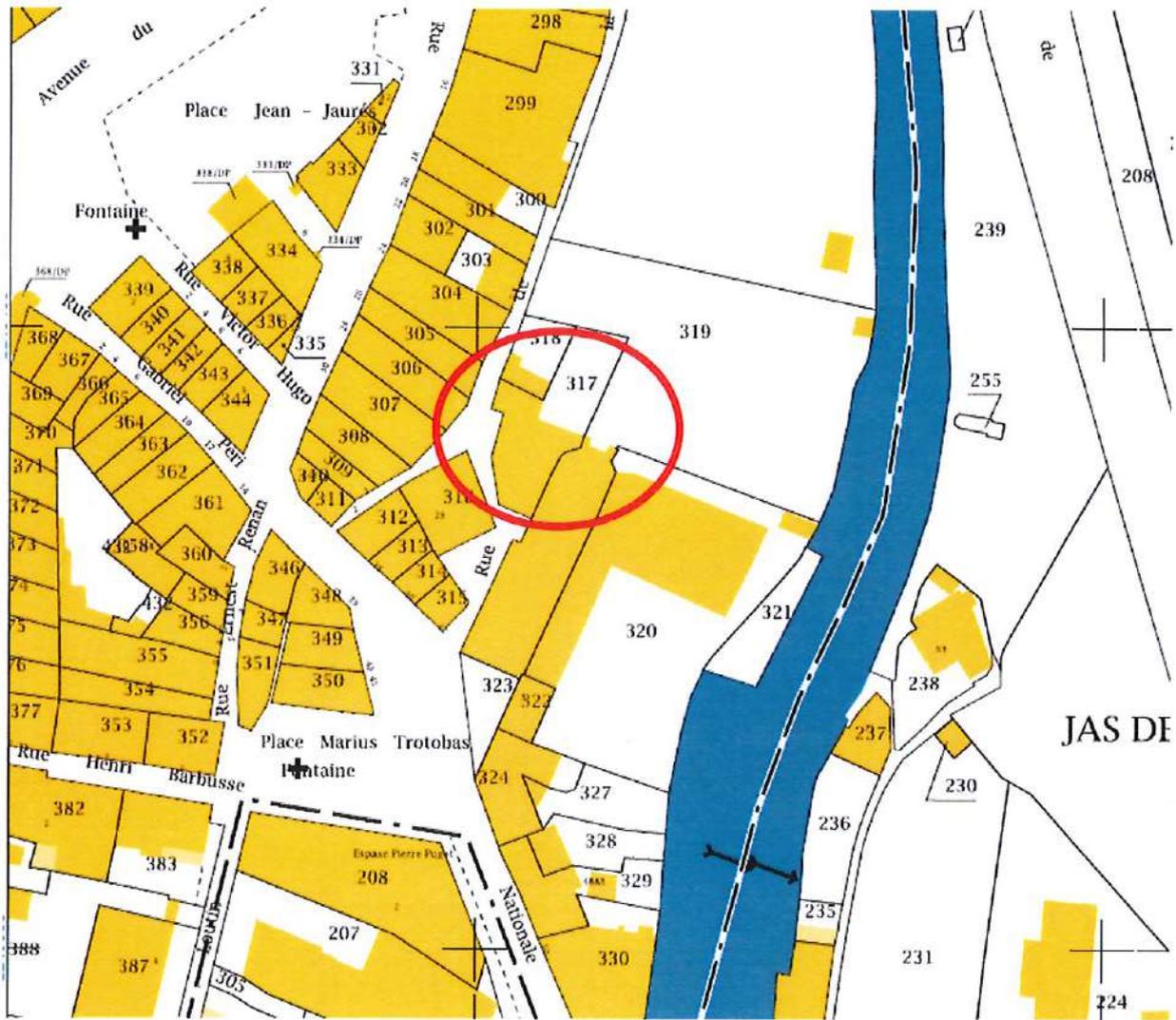
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,  
Le Responsable de la Division Domaniale



**Jean-Luc PUPPI**

*administrateur des finances publiques adjoint*



Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

ID : 083-218300903-20190520-DELIB232019-DE

ROUTE 00 SAUVY

ROUTE DE SAUVY (RD21)

VERS  
OULLOUZ

EXISTANT



APRÈS  
18116-  
591C

DATE DU  
13/02/  
2019

INDICE  
0

ÉCHELLE  
1:200



CHASSE  
PC01

02

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
PCMI02 - PLAN DE MASSE / ZONE NORD - EXISTANT

OPERATION  
REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON  
LAUTIER (EXPLOITATION MARCHANDISE)  
2225, ROUTE DE SAUVY - RD21 - 85139 OULLOUZ



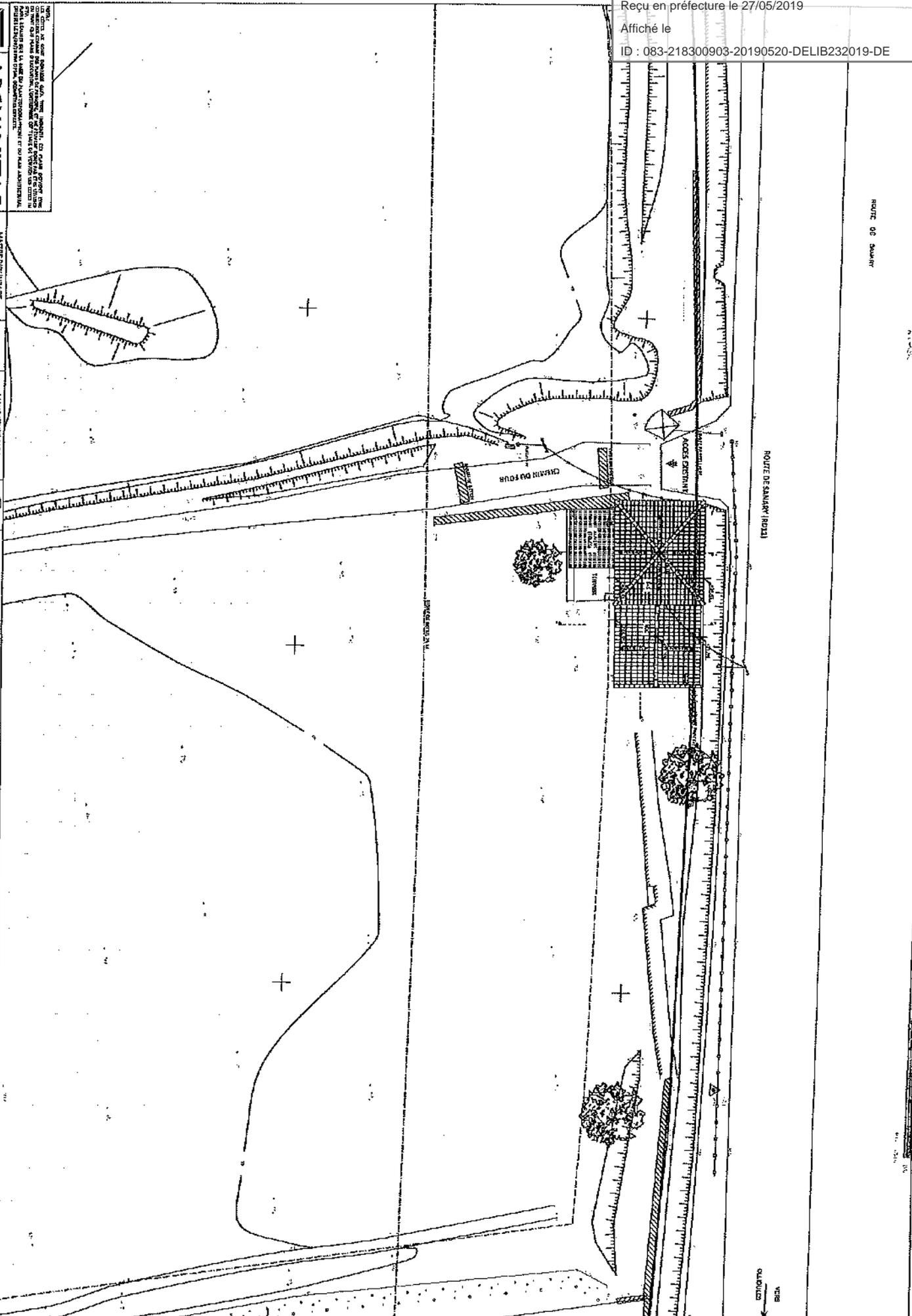
MANDAIRE MOA  
MAIENKAMENENT  
DEVELOPPEMENT  
8801 TOUNG GNE



MAIRE D'OULLOUZ  
VILLE D'OULLOUZ  
85100 OULLOUZ


**ARCHIVITAE**  
 14, RUE DE LA REPUBLIQUE - 33400 GABARDES  
 05 57 27 09 18 - 05 57 27 09 19 - 05 57 27 09 20  
 WWW.ARCHIVITAE.FR

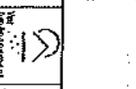
NOTA : CE PLAN DÉFINIT SEULEMENT LE PERIMÈTRE DE LA ZONE D'ÉTUDE ET NE CONSTITUE PAS UN PLAN D'AMÉNAGEMENT URBAIN. IL NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ EN L'ABSENCE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT URBAIN DÉFINI PAR LE SERVICE D'AMÉNAGEMENT URBAIN DE LA COMMUNE CONCERNÉE.



**ARCHIVITAE**  
 24, RUE DE LA REPUBLIQUE - 33000 BORDEAUX  
 05 56 38 00 00 - www.archivitaefr.com

MAITRE D'OUVRAGE  
 VILLE D'OLIOULES  
 89100 OLIOULES

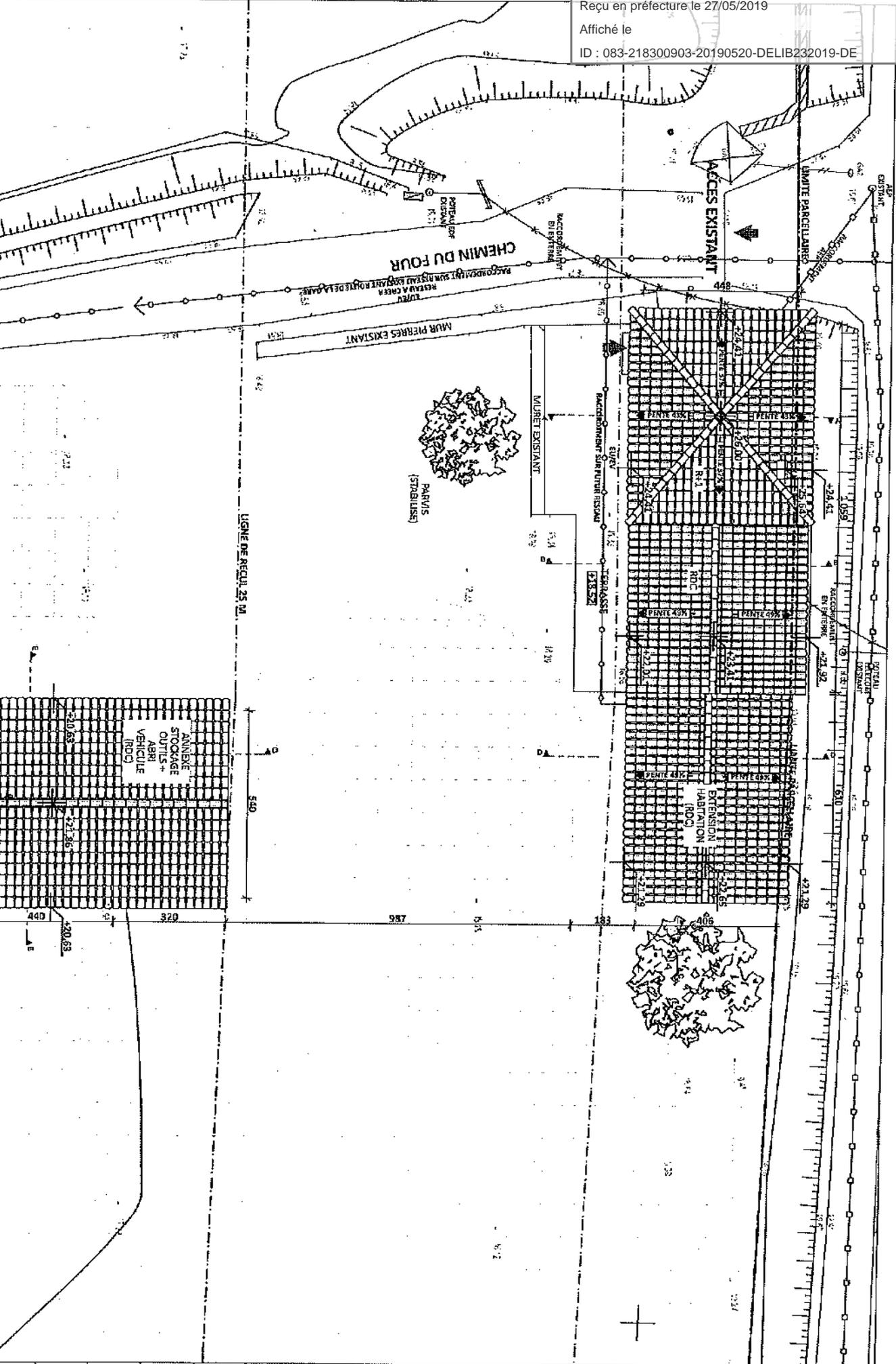
MANDATAIRE MOA  
 VAS AMENAGEMENT  
 DE DEVELOPEMENT  
 BRS-DIVISIONEX



OPERATION  
 REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAISON  
 LAUTIER (REPRODUCTION MARAICHERE)  
 2215, ROUTE DE SANARY - RD11 - 89190 OLIOULES

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
 PCMI02/05 - PLAN DE MASSE / TOITURES - PROJET

02  
 CHANG



DATE DU  
 13/02/  
 2019

INDICE  
 0

ASSENE  
 183116-  
 591C



**PROJET**



1:100  
 ECHELLE

## 10200 - COM OLLIOULES

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement :	1 984 100,85		2 671 161,96	829 071,28	5 484 334,09
Fonctionnement :	4 402 240,75	4 000 240,75	4 151 934,44	-4 128,80	4 549 805,64
TOTAL I	6 386 341,60	4 000 240,75	6 823 096,40	824 942,48	10 034 139,73
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
10202-EAU - OLLIOULES					
Investissement	829 071,28			-829 071,28	
Fonctionnement	-4 128,80			4 128,80	
Sous-Total	824 942,48			-824 942,48	
22004-CAVEAUX - OLLIOULES					
Investissement :	529 718,41		105 622,26		635 340,67

intégration budget eau (BC10202)DISSOUS AU 31/12/2017

Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

ID : 083-218300903-20190520-DELIBE332019-DE

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAVEAUX - OLLIOULES					
Investissement	529 718,41		105 622,26		635 340,67
Fonctionnement	91 566,89	80 000,00	35 125,92		46 692,81
Sous-Total	621 285,30	80 000,00	140 748,18		682 033,48
TOTAL III	621 285,30	80 000,00	140 748,18		682 033,48
TOTAL I + II + III	621 285,30	80 000,00	140 748,18		682 033,48

Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

ID : 083-218300903-20190520-DELIB342019-DE

23

# COMMUNE D'OLLIOULES

Création d'un logement social communal  
Maison individuelle T4  
12 Chemin de Geffrier  
83 190 OLLIOULES



## DEMANDE D'AIDES FINANCIERES DOSSIER TECHNIQUE

Avril 2019

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Maison de l'Habitat - Immeuble Les Cyclades - 1766 Chemin de la Planquette - 83130 LA GARDE - 04 94 22 65 85

VAR

*SOLIHA est issu de la fusion des Mouvements FNCT et HABITAT & DEVELOPPEMENT*



www.soliha.fr

## SOMMAIRE

<b>I - PREAMBULE.....</b>	<b>1</b>
<b>II – LE LOGEMENT SOCIAL SUR LA COMMUNE.....</b>	<b>1</b>
<b>III - ELEMENTS GRAPHIQUES.....</b>	<b>1</b>
III.1 - Situation - cadastre.....	1
III.2 - Plans des logements (existant et projet) .....	2
III.3 - Photographies de l'existant .....	5
<b>IV - DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX.....</b>	<b>7</b>
<b>V - ESTIMATION DES TRAVAUX.....</b>	<b>9</b>
<b>VI - FINANCEMENTS.....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 : DEMARCHES ET FINANCEMENTS MOBILISABLES .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 2 : CHRONOLOGIE DES PROCEDURES.....</b>	<b>16</b>

## I - PREAMBULE

Cette étude présente la faisabilité de financer la réhabilitation et la création d'un logement communal social dans une maison individuelle de plain-pied avec jardin. Située dans le quartier de La Beaucaire à environs 2 km du centre-ville, cette maison est en bon état général mais présente des améliorations énergétiques et de redistribution. Sa typologie actuellement de T4 de 69 m<sup>2</sup> (surface insuffisante) restera de type 4 avec la récupération du garage en pièce habitable pour une surface habitable totale de 87 m<sup>2</sup> et la création d'une terrasse extérieure côté sud.

Ce document rassemble les éléments suivants :

- les plans réalisés par Soliha var
- le financement et les comptes d'exploitation prévisionnels réalisés par le SHRU de la DDTM, le 8 mars 2019.

## II – LE LOGEMENT SOCIAL SUR LA COMMUNE

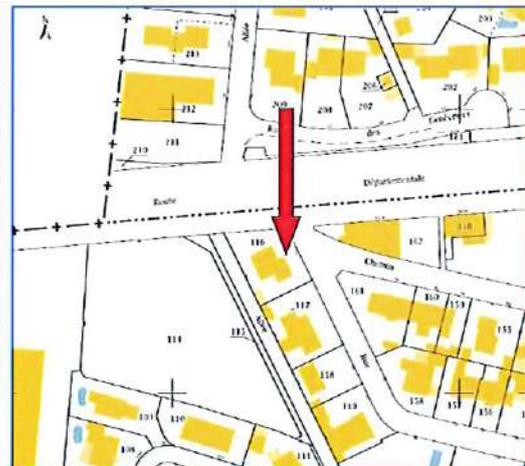
D'après le recensement du parc locatif au 31 décembre 2016 conduit par la DDTM du Var, il existe sur le territoire de la Commune **724** logements sociaux dont 671 logements dans le parc public et 53 logements conventionnés ANAH, selon le détail ci-après :

- 547 réalisés par des bailleurs sociaux
- 87 foyers logements
- 37 logements sociaux communaux
- 53 logements conventionnés dans le parc privé.

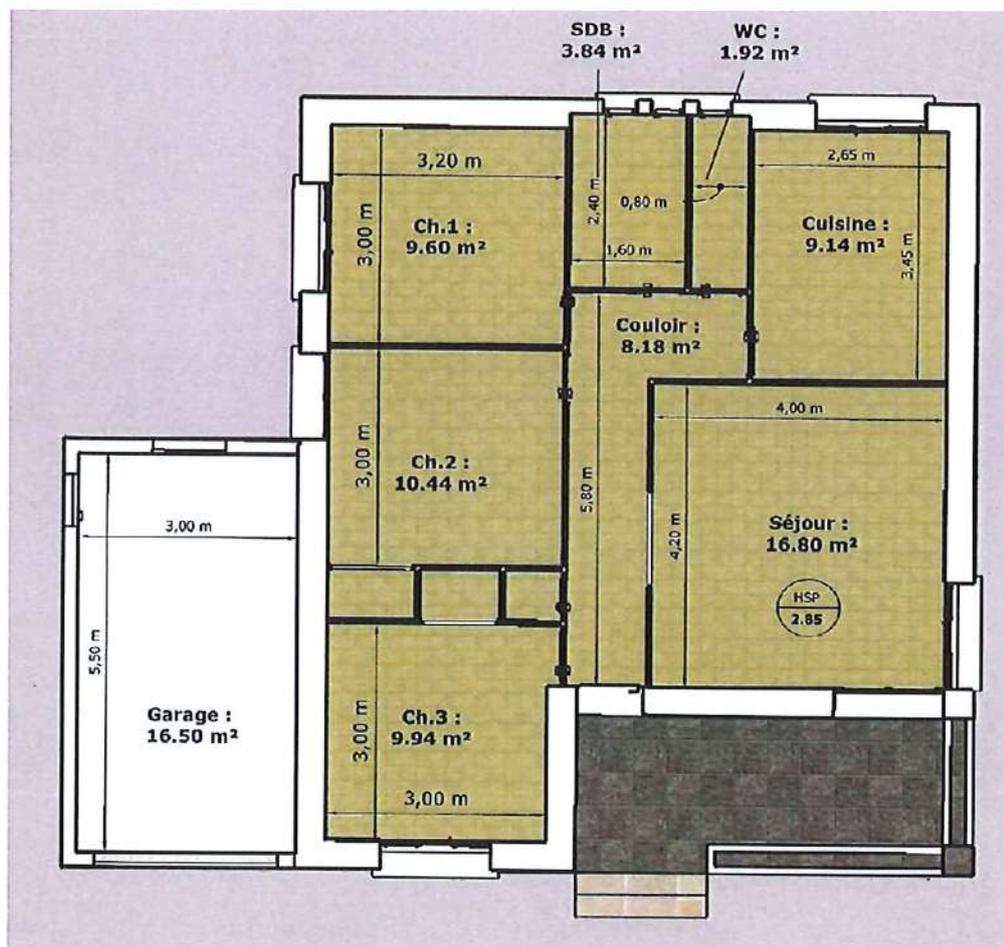
La commune compte 13 417 habitants au 1/01/2017, 6 145 résidences principales et 724 logements sociaux soit **11,78 %** LS/RP.

## III - ELEMENTS GRAPHIQUES

### III.1 – Situation-cadastre Section BM parcelle n°116



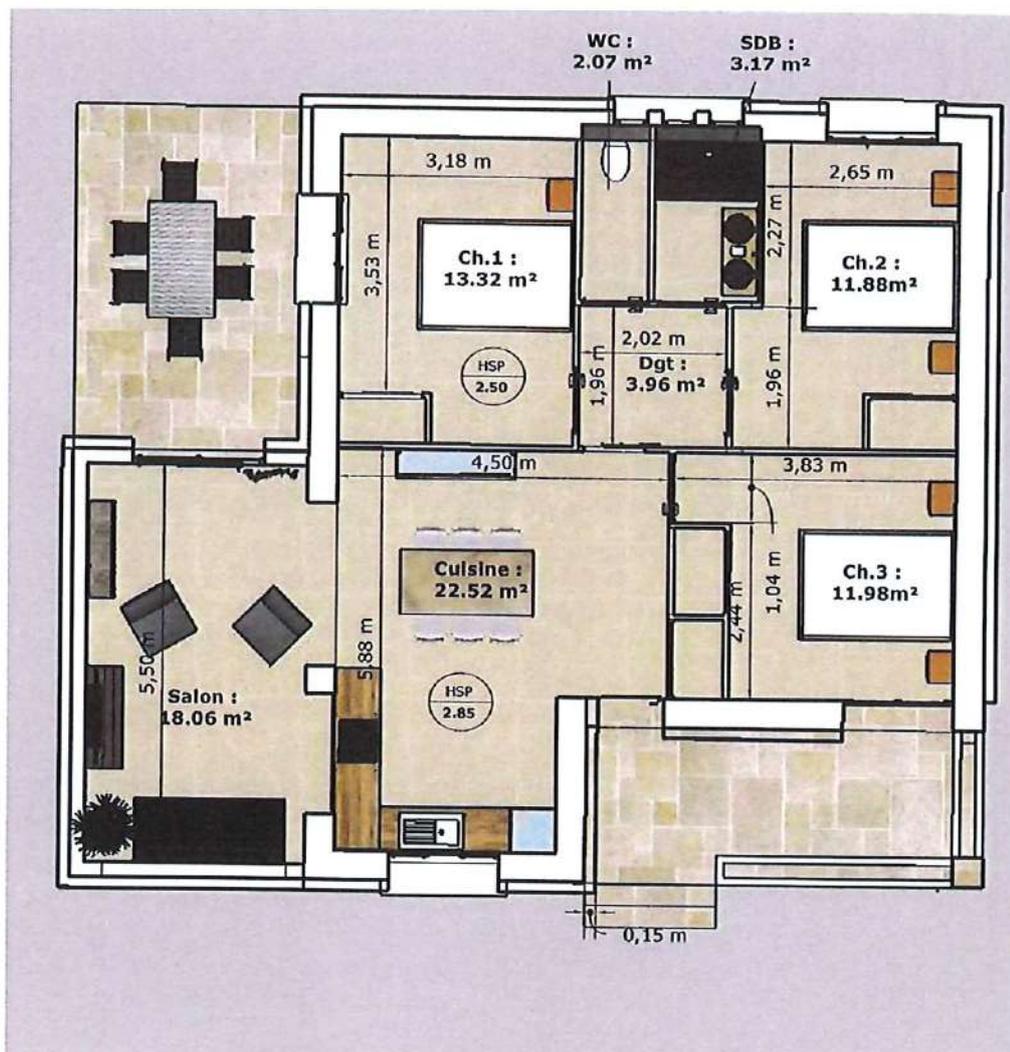
### III.2 – Plans du logement



### PLAN DE L'EXISTANT

échelle 1/00

Type 4 de surface habitable 68,86 m<sup>2</sup>



SURFACES HABITABLES	
Séjour -cuisine	40.58
Sdb	3.17
wc	2.07
Chambre 1	13.32
Chambre 2	11.88
Chambre 3	11.98
dégagement	3.96
<b>TOTAL S<sub>hab</sub></b>	<b>86.96 m<sup>2</sup></b>

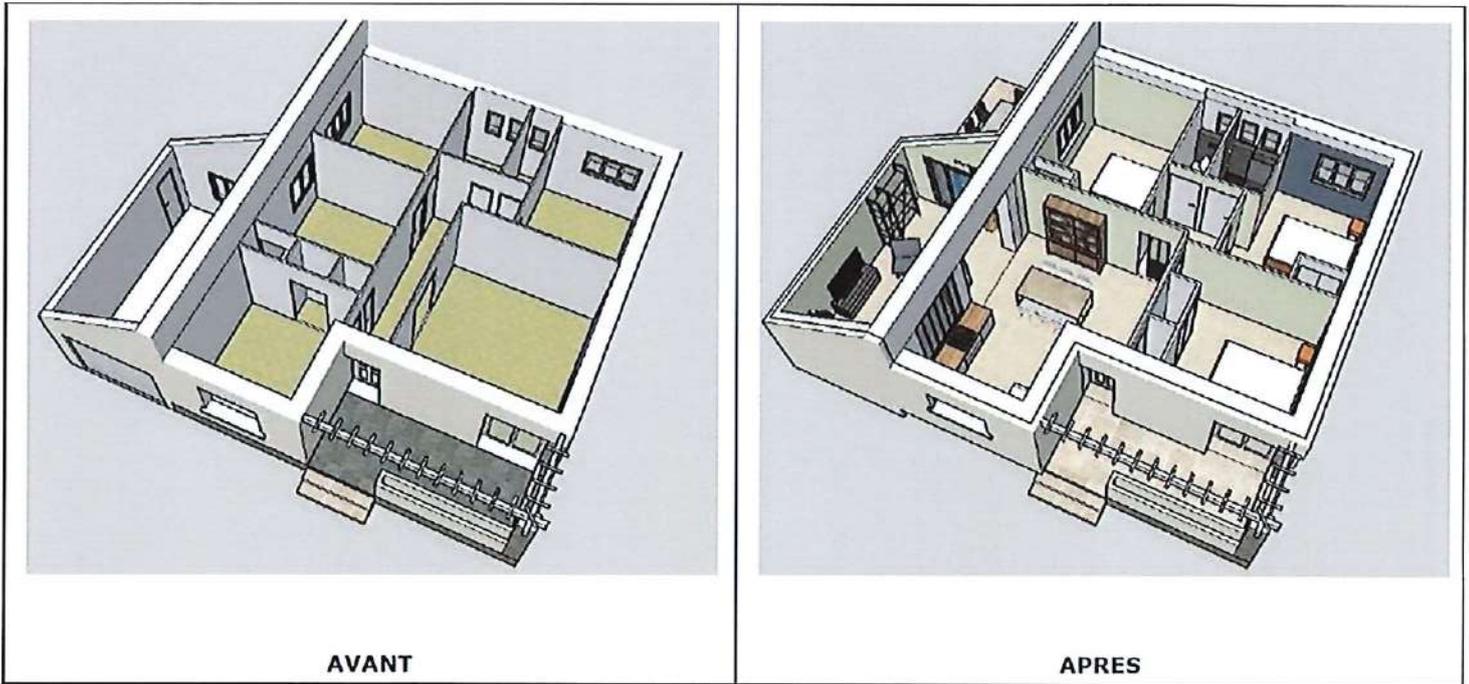
## PLAN PROJET

échelle 1/00

Type 4 de surface habitable 86,96 m<sup>2</sup>

*Ce plan d'avant projet et les informations de surfaces doivent être repris et vérifiés par le maitre d'œuvre dans le cadre de sa mission d'exécution des travaux*

Etude de faisabilité 12 chemin de Geffrier OLLIOULES



### III.3 – Photographies de l'existant



Façade Est (entrée)



détail fissures génoise



Façade ouest



Façade Nord ouest



Façade sud coté jardin



Entrée



séjour



Cuisine



chaudière propane



Séjour depuis entrée

Etude de faisabilité 12 chemin de Geffrier OLLIOULES



Chambre 1



Chambre 2



Salle de bains



wc



ventilation statique



Installation électrique d'origine (1956)



Fenêtre récente dans cuisine



Garage récupéré pour séjour



#### **IV - DESCRIPTIF SOMMAIRE DES TRAVAUX (liste non exhaustive)**

Les travaux consistent à une réhabilitation complète du logement selon les normes actuelles dont la norme thermique, RT 2012 existant.

Le bilan énergétique pour le logement doit atteindre au minimum l'étiquette C avec un gain de 30 % pour une consommation énergétique conventionnelle de **120 à 150 kWh EP/m<sup>2</sup>.an**. Si le gain atteint 50 % d'amélioration et une étiquette B, un supplément de subvention sera accordé par le conseil régional.  
L'accessibilité PMR sera traitée dans ces logements.

##### 1 – Démolitions

- Démolition du cloisonnement intérieur et des portes intérieures selon le plan du projet
- Evacuations des éléments d'équipements de salle de bains, de cuisine à modifier
- Dépose de la porte d'entrée.

##### 2 – Menuiseries-ferronneries :

- F et P d'une porte d'entrée, pleine en bois
- F et P de portes intérieures de 80 de passage.
- F et P de portes pour les placards de rangement.
- F et P d'une cuisine équipée.
- F et P d'un auvent verre et métal au-dessus de la porte d'entrée
- Les fenêtres et volets existants peuvent être conservés, révisés ou remplacés.  
En Option: F et P de fenêtres en pvc double-vitrage peu émissif + bloc volet roulant + grille de ventilation pour VMC avec  $U_w < ou = 1,3 \text{ w/m}^2.k$  et  $S_w > ou = 0,3$ .

##### 3 – Maçonnerie, cloisonnement, faux plafonds, doublage, isolation et revêtement sol/mur :

- Révision de la toiture
- Selon l'étiquette énergétique à atteindre, possibilité d'isoler le sol sur vide sanitaire avec  $R = 3 \text{ m}^2.k/w$ . ou s'en approcher.
- Doublage isolant intérieur ou isolation par l'extérieur (choix recommandé et prévu sur le projet ci-présent) des parois froides en contact avec l'extérieur avec  $R = 3,7 \text{ m}^2.k/w$ . (pour info : en laine de verre normale, ép. 15 cm – en l.d.v. GR32, ép. 12 cm).
- Réfection de l'isolation thermique des combles avec  $R = 7 \text{ m}^2.k/w$ ., ép. 30 cm en l.d.v. (préférence pour laine de bois en raison du déphasage 10 heures)
- F et P de faux plafonds en plaques de plâtre vissées sur ossature métallique avec rabaissement de la hauteur de 2.85 à 2.50 ou 2.70 et avec isolant phonique/thermique dans les combles.
- Réfection du carrelage au sol
- Réfection de la faïence dans la cuisine, wc et salle de bains.

##### 4 – Electricité, chauffage :

- Réfection complète de l'installation électrique selon normes C15-100.
- Installation de VMC hygroréglable A ou B simple flux pour les pièces humides (sdb, wc et cuisine)
- Installation d'une PAC air-air ou air-eau

#### 5 - Plomberie:

- Réfection du réseau d'alimentation (eau, électricité) et des réseaux d'évacuations.
- Installation d'un chauffe-eau thermodynamique ou d'un cumulus électrique.
- Réalisation d'une salle de bain accessible PMR avec wc et douche à l'italienne
- Réalisation d'attente pour machine à laver le linge dans la cuisine.

#### 6 - Peinture :

- Après les préparations adéquates, réalisation des travaux de peinture sur cloisons, plafonds, murs, menuiseries intérieures et extérieures



Etude de faisabilité 12 chemin de Geffrier OLLIOULES

AVRIL 2019

Organisme	TOULON HABITAT MEDITERRANEE
Adresse de l'opération	12 chemin de Geffrier
Commune	OLLIOULES

08-mars-19

Zone Scellier	A
ZONE	2

PLAN DE FINANCEMENT

ASSIETTE DE SUBVENTION		
Assiette subv totale	127 848	€
Assiette subv PLUS ordinaires	127 848	€
Assiette subv pla intégration	0	€
Su locale de l'opération	92,96	M²
Su PLUS à loyers ordinaires	92,96	M²
Su pla intégration	0,00	M²
Nb de logements	1	
Nb logis PLUS à loyers ordinai	1	
Nb logis pla intégration	0	

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL	
Batiment	100 000 €
Honoraires	18 000 €
Charge foncière	0 €
Prix de revient	118 000 €
Révisions prévisionnelles	0 €
Prix de revient révisé	118 000,00 €

SUBVENTIONS				
Subventions de l'Etat				
Subv. super PLUS au taux de	0,00%	0	€	
Subv. PLUS ordinaire au taux de	5,32%	6 800	€	6 800 €
Subv. PLA intégration au taux de	0,00%	0	€	
Autres subventions				
Subvention Commune		0	€	
Subvention Conseil Général		0	€	
Subvention Conseil Régional		5 000	€	
Communauté d'agglomérations		3 000	€	
Autres subventions		0	€	

PRETS		
Prêt PLUS CDC		103 200 €
Prêt PLUS à loyer super Plus et ordinaire		67 080 €
Prêt PLA I au taux minoré		0 €
Prêt PLUS pour acquisition terrain		36 120 €
	dont PLUS foncier	36 120 €
	dont PLAI foncier	0 €
Autres prêts		
Prêt 1 %		0 €
PEEC 10%		0 €
Autre prêt		0 €
Prêt Booster		0 €
Apport organisme		0 €

SUBVENTION FONCIERE	
Montant du dépassement retenu	0 €
Subvention de l'Etat	0 €
Autres subventions	
Subvention Commune	0 €
Subvention Conseil Général	0 €
Communauté d'agglomérations	0 €
Autres subventions	0 €

Aides globales de l'Etat dans l'opération	
Subventions PLUS, PLAI et SF	6 800 €
Gain de TVA ( entre 20 % et 10 % )	10 727 €
Exonération TFPB pendant 25 ans	16 177 €
Taux d'intérêt bonifiés CDC	24 743 €
Total des aides de l'Etat	58 448 €
	58 448 € par logement

Pierre Cottencau

Etude de faisabilité 12 chemin de Geffrier OLLIOULES

*étude loyers*  
 "12, chemin de Geffrier"  
 Ollioules.  
 ALLL (TH)

*le 06/03/2019*

*PTA183*

*Y*

Adresse de l'opération : 12 chemin de Geffrier				Commune : OLLIOULES						
<b>Loyers en F / m².su</b>				Marges totales		8,0 %	8	<b>Résultat comptable</b>		
Loyer super Plus collectif				0,00	€/m².su			ANNEE	ANNUEL	CUMULE
Loyer super Plus individuel				0,00	€/m².su			2018	1 190	1 190
LM zone ordinaire-intégrat				4,96	€/m².su	5,13	€/m².su	2019	1 417	2 607
Loyer collectif				0,00	€/m².su	5,18	€/m².su	2020	1 498	4 105
Loyer individuel				0,00	€/m².su	0,00	€/m².su	2021	1 581	5 686
								2022	1 668	7 354
								2023	1 757	9 111
								2024	1 849	10 960
								2025	1 142	12 102
								2026	1 216	13 318
								2027	1 293	14 610
								2028	1 372	15 982
								2029	1 450	17 433
								2030	1 531	18 964
								2031	1 612	20 576
								2032	1 694	22 270
								2033	1 776	24 046
								2034	1 860	25 907
								2035	1 947	27 854
								2036	2 037	29 891
								2037	2 129	32 020
								2038	2 225	34 245
								2039	2 323	36 567
								2040	2 424	38 991
								2041	2 528	41 519
								2042	2 635	44 155
								2043	2 746	46 901
								2044	2 860	49 761
								2045	2 977	52 738
								2046	3 098	55 836
								2047	3 222	59 059
								2048	3 351	62 409
								2049	3 482	65 892
								2050	3 618	69 510
								2051	3 758	73 268
								2052	3 902	77 169

Loyers mensuels						
Composition familiale	Loyer plafond API	Loyer super PLUS		loyer ordinaire		Loyer intégrator
		Loyer total hors charges	Part loyer > loyer plaf apl	Loyer total hors charges	Part loyer > loyer plaf apl	
Isolé	257 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Isolé	257 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ménage	315 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ménage 1 enf	354 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ménage 2 enf	406 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ménage 2 enf	406 €	0 €	0 €	482 €	76 €	0 €
Ménage 3 enf	457 €	0 €	0 €	482 €	12 €	0 €
Ménage 3 enf	457 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Ménage 4 enf	509 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	0 €					0 €

Plan de financement		
Prêt CDC	103 200	€
Subvention à rechercher ou économie à réaliser	0	€
	0	€/logement

Etude de faisabilité 12 chemin de Geffrier OLLIOULES

Typologie logements	Nb logts PLUS ordinaires	Nb logts PLUS	Typologie logements	Nb logts PLUS ordinaires	Nb logts SUPER PLUS
100%			100%		
T1		0	T1	0	0
T1 bis		0	T1 bis	0	0
T2		0	T2	0	0
T3		0	T3	0	0
T4	1	0	T4	1	0
T5		0	T5	0	0
T6		0	T6	0	0
Total	1	0	Total	1	0

**A** A PARTIR DU CALCUL CIRCULAIRE ( A18 - A26 )  
1 loyer SUPER PLUS et 1 loyer PLUS

**Loyers mensuels hors charges**

Composition familiale	Loyer plafond APL	Loyer super PLUS		Loyer PLUS		Loyer intégration	
		Loyer hors charges	Part loyer / loyer plaf apl	Loyer hors charges	Part loyer / loyer plaf apl	Loyer hors charges	Part loyer / loyer plaf apl
Isolé ( T1 )	257 €	0 €	0 €	0 €	0 €	T1	0 €
Isolé ( T1bis )	257 €	0 €	0 €	0 €	0 €	T1 bis	0 €
Ménage ( T2 )	315 €	0 €	0 €	0 €	0 €	T2	0 €
M + 1enf ( T3 )	354 €	0 €	0 €	0 €	0 €	T3	0 €
M + 2enf ( T3 )	406 €	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €
M + 2enf ( T4 )	406 €	0 €	0 €	482 €	76 €	T4	0 €
M + 3enf ( T4 )	457 €	0 €	0 €	482 €	25 €		0 €
M + 3enf ( T5 )	457 €	0 €	0 €	0 €	0 €	T5	0 €
M + 4enf ( T6 )	509 €	0 €	0 €	0 €	0 €	T6	0 €

**B** 0 % loyer PLUS ordinaire = APL et 90 % > APL  
1 loyer SUPER PLUS - 1 loyer APL - 1 loyer PLUS

**Loyers mensuels hors charges**

Composition familiale	Loyer plafond APL	Loyer PLUS = APL ( max )				Loyer PLUS > APL		
		Loyer hors charges	Part loyer / loyer plaf apl	Nbre logements	Nbre logts	Loyer hors charges	Part loyer / loyer plaf apl	
Isolé ( T1 )	257 €	0 €	0 €	0	T1	0	0 €	0 €
Isolé ( T1bis )	257 €	0 €	0 €	0	T1 bis	0	0 €	0 €
Ménage ( T2 )	315 €	0 €	0 €	0	T2	0	0 €	0 €
M + 1enf ( T3 )	354 €	0 €	0 €	0	T3	0	0 €	0 €
M + 2enf ( T3 )	406 €							
M + 2enf ( T4 )	406 €	0 €	0 €	0	T4	1	482 €	76 €
M + 3enf ( T4 )	457 €							
M + 3enf ( T5 )	457 €	0 €	0 €	0	T5	0	0 €	0 €
M + 4enf ( T6 )	509 €	0 €	0 €	0	T6	0	0 €	0 €

**C** Dépassement identique des loyers PLUS > APL

Nouveau loyer hors charges	Part loyer / loyer plaf apl	
0 €	0 €	T1
0 €	0 €	T1 bis
0 €	0 €	T2
0 €	0 €	T3
482 €	76 €	T4
0 €	0 €	T5
0 €	0 €	T6

## ANNEXE 1

### DEMARCHES ET FINANCEMENTS MOBILISABLES

---

#### 1 - Les aides de l'ETAT

##### Financement PLAI, PLUS et PALULOS pour le logement ancien en acquisition-amélioration

→ En PLAI : 15 % d'une assiette calculée en fonction de divers paramètres dont la surface utile des logements, la valeur foncière de référence (définie par arrêté), un coefficient de structure,...

→ En PLUS : 4 % d'une assiette calculée en fonction des mêmes critères.

→ En PALULOS : 10 % d'un montant de travaux plafonné à 13 000 €.

Selon le Code Général des Impôts, le montant des travaux et des honoraires (architectes, économistes, ingénieurs...) bénéficie d'une TVA à 5,5 %. Cependant la facturation des sous-traitants, du SPS et du Bureau de Contrôle demeure à une TVA de 20 %. Le maître d'ouvrage récupèrera auprès des Services Fiscaux, la différence de TVA entre 20 % et 5,5 %.

La subvention donne droit à un prêt CDC de type PLA Intégration, PLUS ou PALULOS.

#### PLAI

Taux pérenne : 2.20 % /an

Durée : 40 ans

(Dernières données de mai 2014)

#### PLUS

Taux pérenne: 3 % /an

Durée : 40 ans

#### PALULOS

Taux pérenne: 3 % /an

Durée : 15 à 25 ans

#### ■ **Qui instruit le dossier ?**

##### Subvention :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service de l'habitat et rénovation urbaine (Réfèrent M. COTTENCEAU)

244 Avenue Infanterie de Marine - BP 501

83041 TOULON CEDEX 09

Tél. : 04.94.46.83.83.

Ou ligne directe de M. COTTENCEAU : 04.94.46.80.72

##### Prêt :

La Caisse des Dépôts et Consignations – Direction Régionale PACA

19 Place Jules Guesde - BP 2119

13203 MARSEILLE CEDEX 01

Tél. : 04.91.39.59.00

## 2 - Les aides du CONSEIL REGIONAL

---

Selon la dernière délibération de 2017, seuls les logements sociaux conventionnés en PLAI et PLUS sont éligibles.

→ La subvention est de 10 % du montant des travaux HT, plafonnée à 5 000 € TTC par logement

La subvention sera de 20 % si les travaux de rénovation thermique permettent d'atteindre une étiquette « B » et un gain énergétique supérieur à 50 %.

L'aide régionale est conditionnée par la réalisation d'un audit énergétique exigible au moment de l'instruction.

### ■ Qui instruit le dossier ?

Monsieur le Président

CONSEIL REGIONAL PACA

Service Habitat-Politique de la ville

27 Place Jules Guesde - BP 2119 - 13481 MARSEILLE CEDEX 02

Tél. : 04.91.57.50.57

[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)

## 3 - Les aides du CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

(D'après le dispositif applicable au 1er janvier 2006)

### Subvention "Fonds départemental pour la création de logements sociaux"

Si une convention est passée avec l'Etat pour plafonner les loyers, la subvention est de :

→ 80 % de l'ensemble (travaux + honoraires HT) pour les communes < 1000 habitants

→ 70 % de l'ensemble (travaux + honoraires HT) pour les communes de 1000 à 3500 habitants

→ 50 % de l'ensemble (travaux + honoraires HT) pour les communes de 3500 à 15000 habitants

→ 30 % de l'ensemble (travaux + honoraires HT) pour les communes de plus de 15000 habitants

Dans tous les cas, la subvention est plafonnée à 13.000 € par logement.

### ■ Qui instruit le dossier ?

Monsieur le Président

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Mission Habitat

380 Rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN

Tél. : 04.83.95.32.85

#### **4 - La constitution du dossier de demande d'aide**

---

En règle générale, les pièces à fournir sont :

- une demande de subvention,
- une délibération du Conseil Municipal sollicitant la subvention et comportant:
  - le visa de contrôle de la légalité,
  - le coût prévisionnel total de l'opération ventilé entre ses principaux postes,
  - le plan de financement détaillé précisant :
    - les diverses subventions déjà accordées pour l'opération en joignant les courriers correspondants,
    - le montant de la subvention demandée,
    - les emprunts sollicités,
    - l'autofinancement sur fonds libres.
- une note explicative du projet (présente plaquette de SOLIHA du var),
- un exemplaire des plans du projet avant et après travaux (présente plaquette du SOLIHA du var),
- les devis descriptifs, quantitatifs et estimatifs détaillés des travaux retenus y compris offres de maîtrise d'œuvre.

#### **5 - Aides et conseils des différents organismes dépendants du Conseil Général en matière d'habitat**

---

→ **Conseils juridiques**

S'adresser à : ADIL

"Galaxie" 526 av De Lattre de Tassigny - 83000 TOULON

Tél. : 04.94.22.65.80

→ **Conseils en architecture, en urbanisme et en environnement**

S'adresser à : CAUE

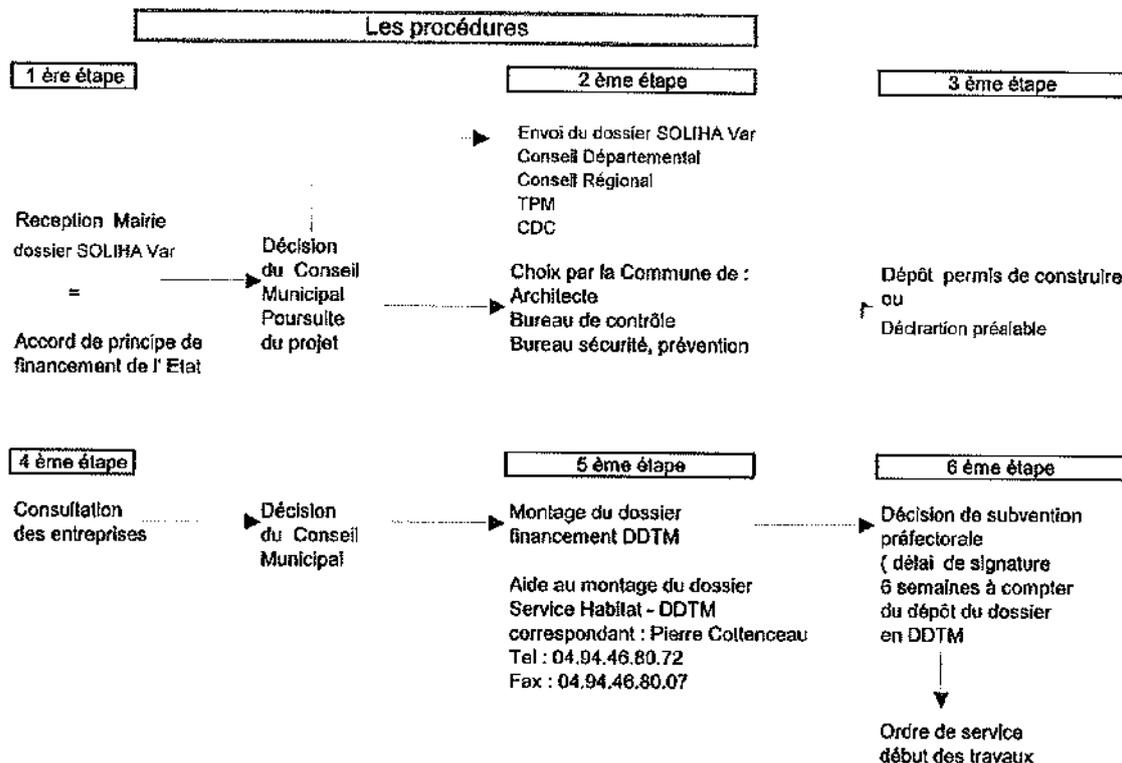
15 rue Mirabeau - 83000 TOULON

Tél. : 04.94.22.65.75

## ANNEXE 2

**Nota : Ne pas commencer les travaux avant l'accord des organismes financeurs.**

**En 4 ème étape, Prévenir M. COTTENCEAU du démarrage de la consultation des entreprises pour qu'il puisse préparer la convention avec l'Etat.**



## Les concerts de l'été

- **mercredi 03 juillet 2019 :**

Lieu : Place Jean Jaurès

**Brass Band (Serge Baudry)**

- **mercredi 10 juillet 2019 :**

Lieu : Montauban

Soutien financier de 750 €

**Ad Libitum**

quintette de cuivres

trompette: Pascal Reymond

trompette: Stéphane Roux

cor: Didier Huot

trombone: Mickael Steinmann

tuba: Serge Baudry

- **mardi 16 juillet 2019:**

Lieu : place Victor Clément

**Lyre Provençale**

Ensemble tuba

- **mercredi 17 juillet 2019:**

Lieu : place Trotobas

Soutien financier de 450 €

**Trio Pantin**

Franck : piano

Amélie : flûte

Benoit : cor

- **mercredi 24 juillet 2018**

Lieu : Place Jean Jaurès

Soutien financier de 750 €

**The Sud Hammond (Serge Loigne)**

5 musiciens et une chanteuse et un chanteur

- **mercredi 31 juillet 2019:**

Lieu : place Jean Jaurès

Soutien financier de 1 500 €

**le Big band de Denis Gautier**

- **mercredi 7 Août 2019:**

Lieu : place Victor Clément

**Ad Hoc**

- **dimanche 11 Aout 2019**

Lieu : place Trotobas 18h

**Concert de la Lyre Provençale; concert de la  
St Laurent**

## **Le "Festival de Théâtre" 2019** **Les Tréteaux du Couvent**

- **vendredi 5 juillet 2019 :**                   **Compagnie « ART THEA**  
**"Le début de la fin" de Sébastien Thiery**  
**Comédie - tous publics**
  
- **vendredi 12 juillet 2019 :**               **Compagnie " Tribulation »**  
**"Les sardines grillées" de Claude Danaud**  
**Comédie de boulevard**
  
- **vendredi 19 juillet 2019:**               **Compagnie « Théâtre de la Quillo » (Michel Maignan)**  
**"Parle-moi d'amour" de Philippe Caudel**  
**Comédie tous publics**
  
- **vendredi 26 juillet 2019 :**               **Châteaувallon en itinérance**  
**« Le promontoire du songe » de Victor Hugo**  
**mise en scène Philippe Berling**  
**avec Ivan Dmitrief**
  
- **mardi 30 juillet 2019 :**                   **Compagnie Artscinécum Théâtre**  
**« Les Pieds tanqués » (au cours d'une partie de pétanque)**
  
- **vendredi 02 Aout 2019**                   **Théâtre itinérant "La Passerelle" Paris**  
**« Le conteur ambulat »**  
**d'après une nouvelle de R. Tagore**  
**tous publics**